



eau
seine
NORMANDIE

COMMISSION TERRITORIALE DES VALLÉES D'OISE

29 mars 2018 - HERMES



ENSEMBLE
DONNONS
VIE À L'EAU

Agence de l'eau



**eau
seine**
NORMANDIE

COMMISSION TERRITORIALE DES VALLEES D'OISE

INTRODUCTION DE LA PRÉSIDENTE Marie-Laurence LOBIN



ENSEMBLE
DONNONS
VIE À L'EAU

Agence de l'eau

Ordre du jour de la COMITER

- 1/ Installation de la COMITER dans sa nouvelle configuration

Rappel des enjeux du bassin et tour de table

- 2/ Les grands chantiers de l'année : Etat des lieux 2019 et préparation du 11ème programme

Temps d'échanges, débat et contributions de la COMITER à la préparation du XI^{ème} programme

- 3/ Adaptation au changement climatique :

Focus sur l'urbanisme et la gestion intégrée des eaux pluviales

Temps d'échanges et débat de la COMITER



eau
seine
NORMANDIE

COMMISSION TERRITORIALE DES VALLÉES D'OISE

1/ INSTALLATION DE LA COMITER

► ENJEUX DES VALLÉES D'OISE
Marie-Anne BERNE



ENSEMBLE
DONNONS
VIE À L'EAU

Agence de l'eau



eau
seine
NORMANDIE

PRESENTATION DU BASSIN VERSANT



ENSEMBLE
DONNONS
vie à l'eau

Agence de l'eau

Le bassin des Vallées d'Oise : un sous-bassin du bassin Seine Normandie

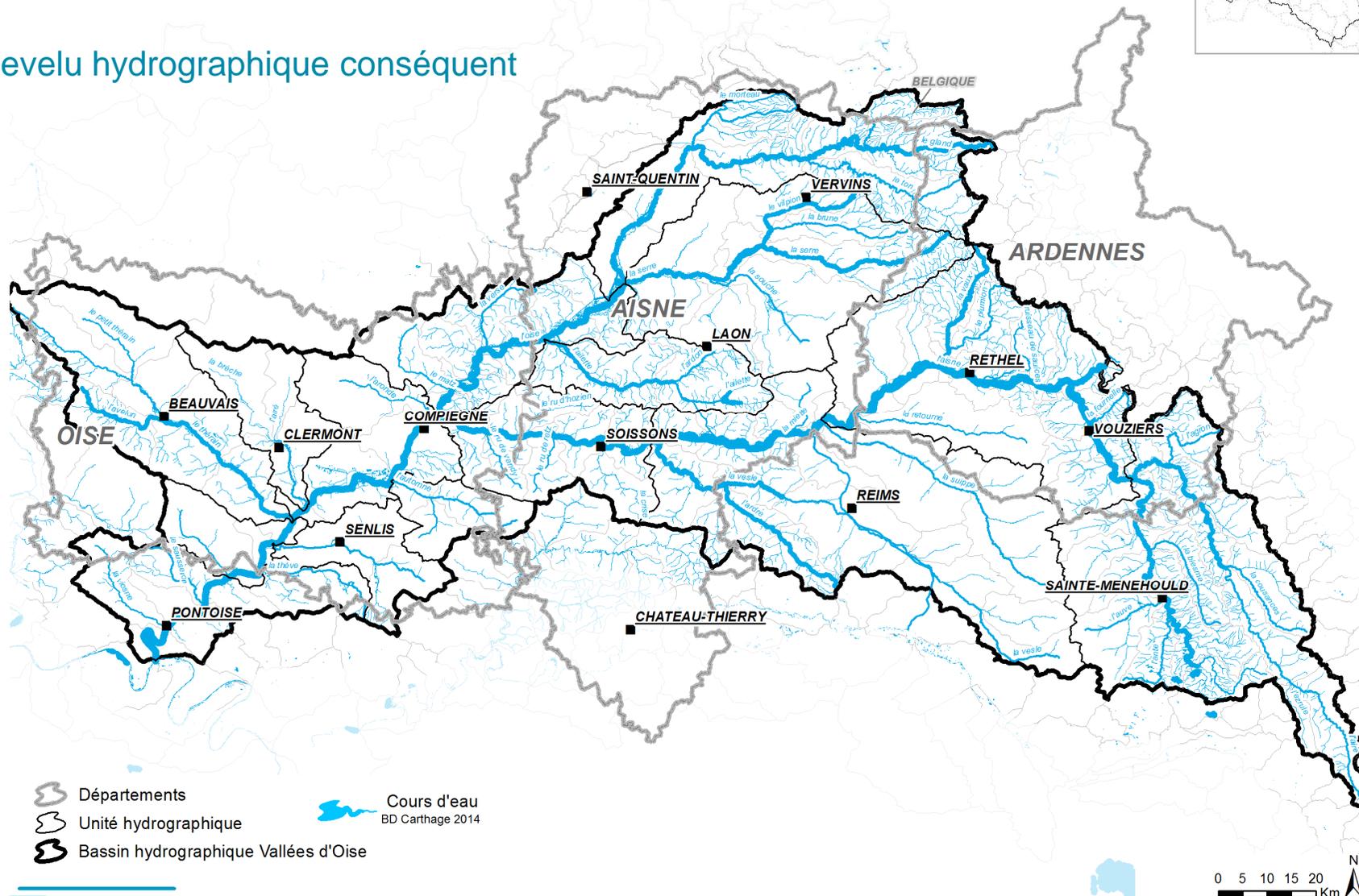


Le bassin des Vallées d'Oise : 2 cours d'eau principaux l'Oise et l'Aisne

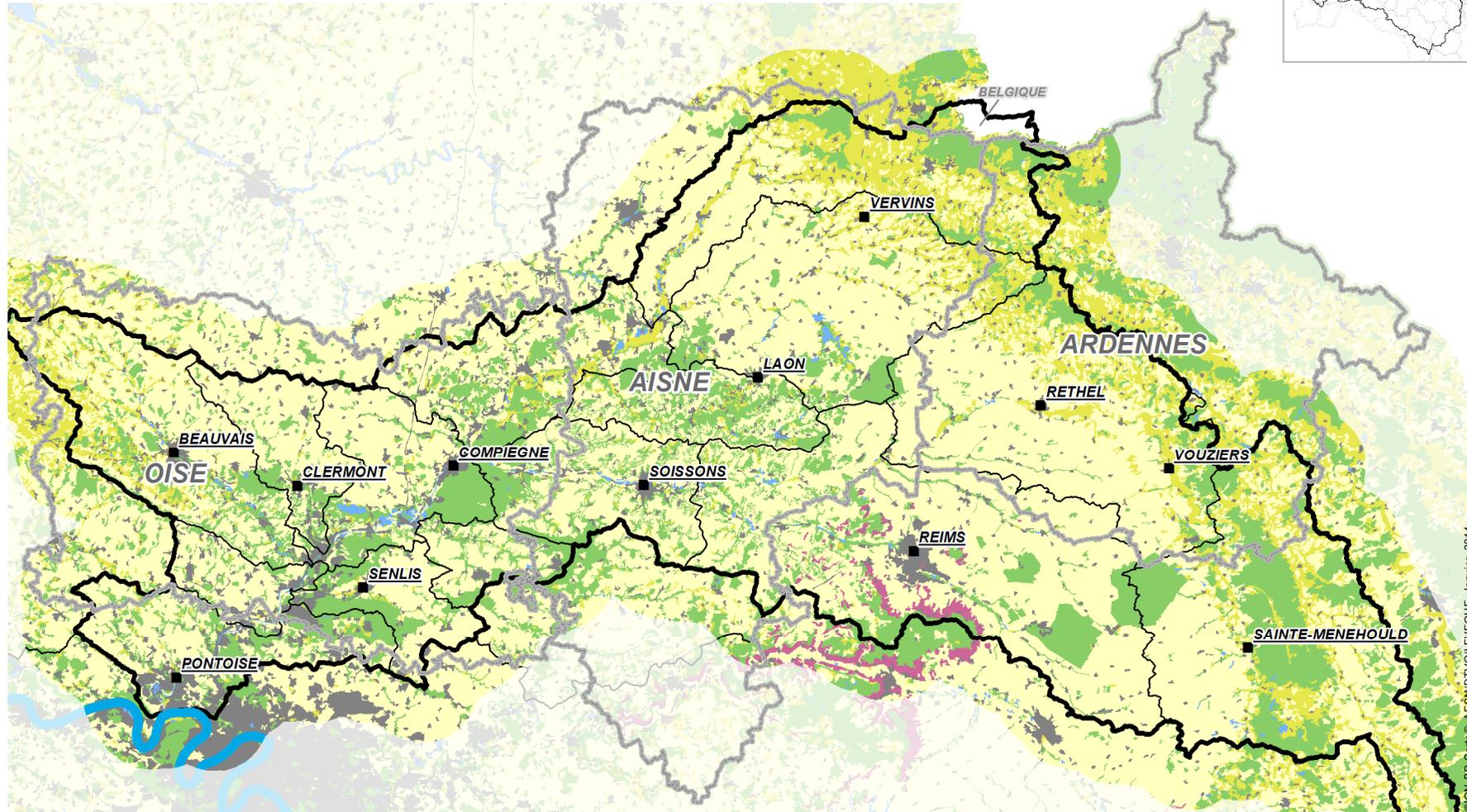
 **Les eaux superficielles**
Bassin hydrographique des vallées d'Oise



Un chevelu hydrographique conséquent



Un territoire rural, plus urbanisé à l'aval



- Départements
- Unité hydrographique
- Bassin hydrographique Vallées d'Oise

- Occupation du sol (2012)**
- Cultures
 - Forêts
 - Prairies
 - Zone humide ou surface en eau
 - Vignobles
 - Zones urbanisées
 - Autres territoires artificialisés

Source : Union européenne – SOEs, Corine Land Cover, 2012



© IGN-BD Cartho, AESND/VOLEVEQUE, Janvier_2014



eau
seine
NORMANDIE

ENJEUX POUR LES EAUX SUPERFICIELLES



ENSEMBLE
DONNONS
vie à l'eau

Agence de l'eau

Une qualité des eaux superficielles à reconquérir



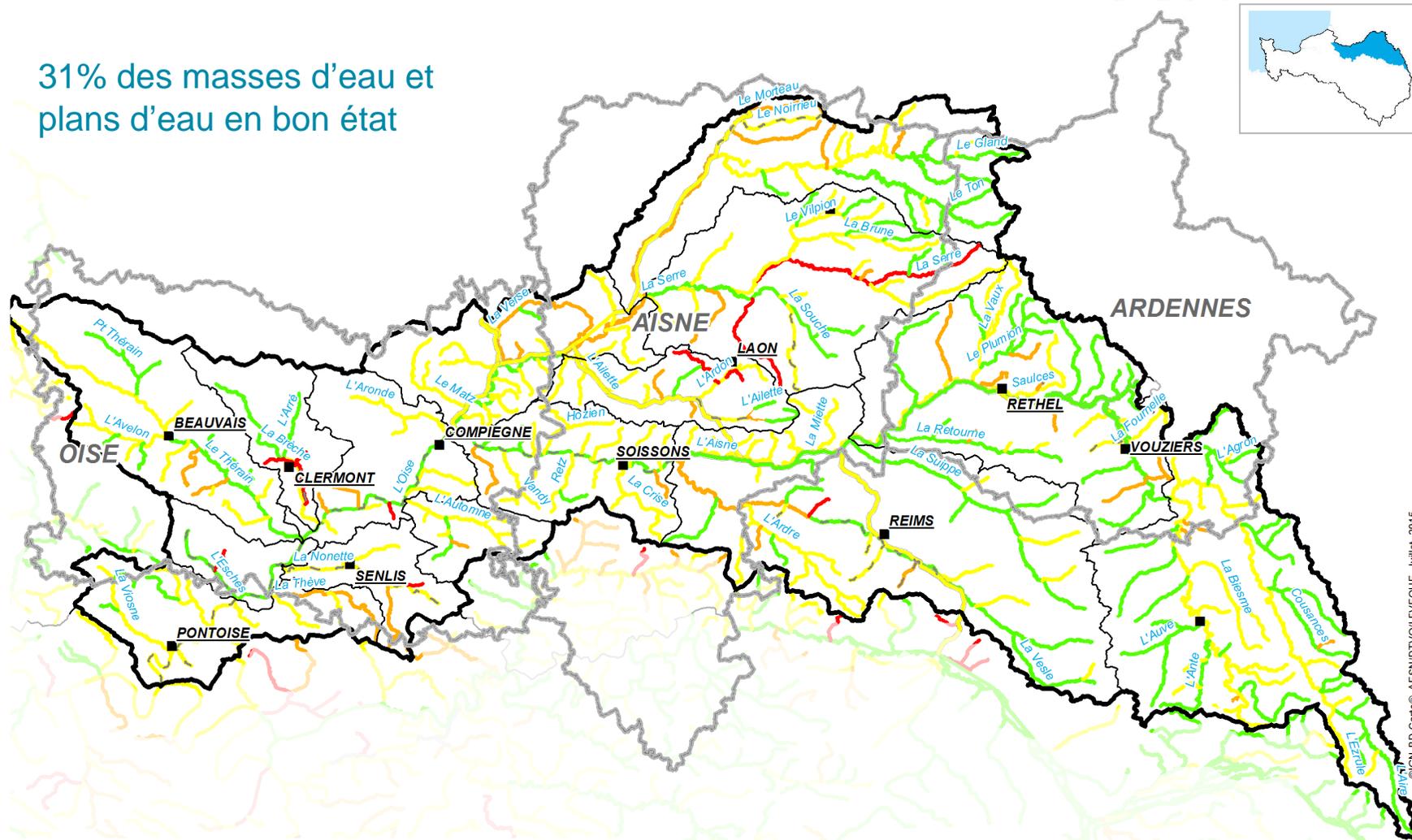
Etat écologique* des masses d'eau superficielles

* Avec polluants spécifiques

SDAGE 2016-21 :

Bassin hydrographique des vallées d'Oise

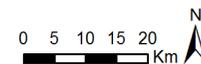
31% des masses d'eau et plans d'eau en bon état



Département
 Unité hydrographique

Masses d'eaux superficielles
 Fortement modifiée (MEFM)
 Artificielle
 Naturelle

Etat
 Très bon
 Bon
 Moyen
 Médiocre
 Mauvais
 Inconnu
 Données 2011-2012-2013

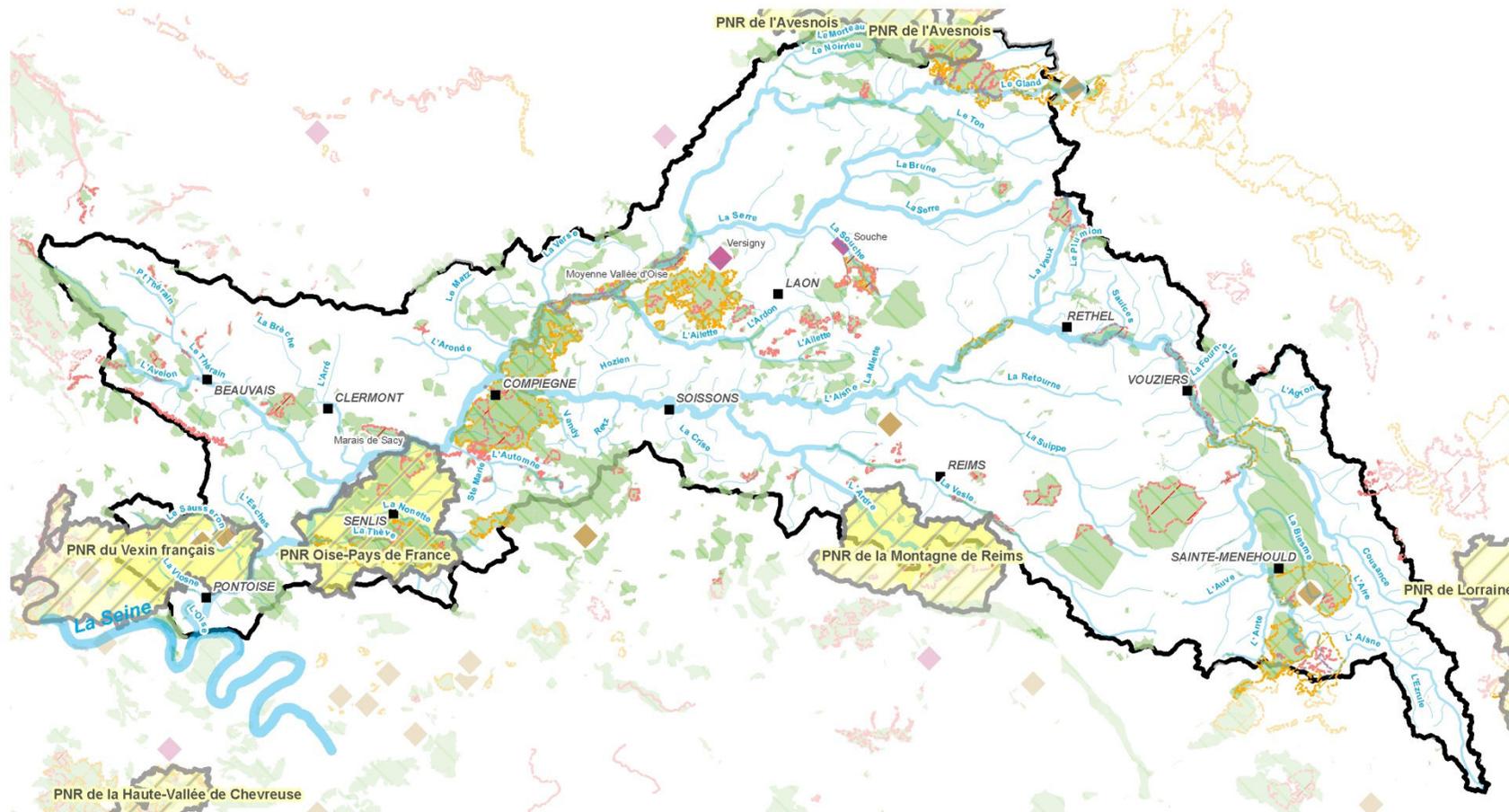


©IGN-SD Carto@ AESN/DYVOLEVEQUE_Juillet_2015

Un patrimoine aquatique et humide à préserver

Milieux naturels & zones de protections

Direction territoriale vallées d'Oise



Realisation AESN/DVO/SEMAA-NL - Fév. 2010

- Cours d'eau principaux
(Masse d'eau superficielle)
- Limite du bassin hydrographique Vallée d'Oise
- ZNIEFF 1 ou 2
- ZPS (Oct 2008)
- SIC (Oct 2008)
- Parc naturel régional
- Réserve naturelle
- Arrêté de protection de biotope

Source : MNHN \ SPN (INPN)





eau
seine
NORMANDIE

ENJEUX POUR LES EAUX SOUTERRAINES



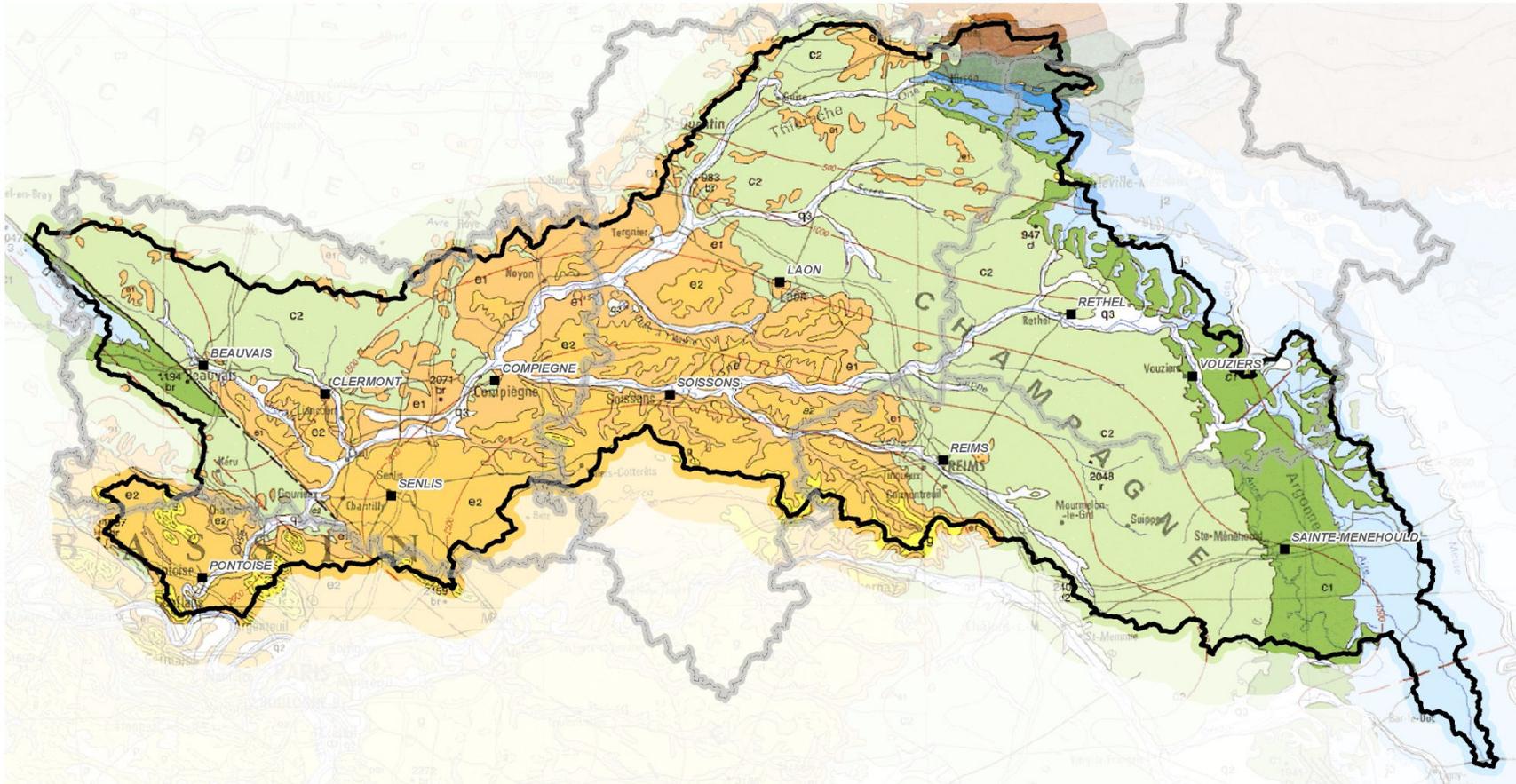
ENSEMBLE
DONNONS
vie à l'eau

Agence de l'eau

Les formations géologiques du bassin

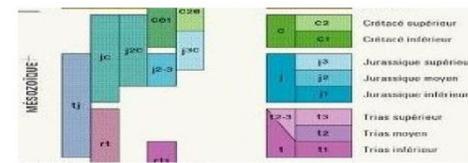
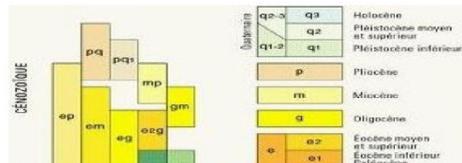
Geologie

Direction territoriale vallées d'Oise



 Limite du bassin hydrographique Vallées d'Oise
 Départements

SOURCES : BRGM



Réalisation AESND/VOSEMAA-NL - Juillet 2010

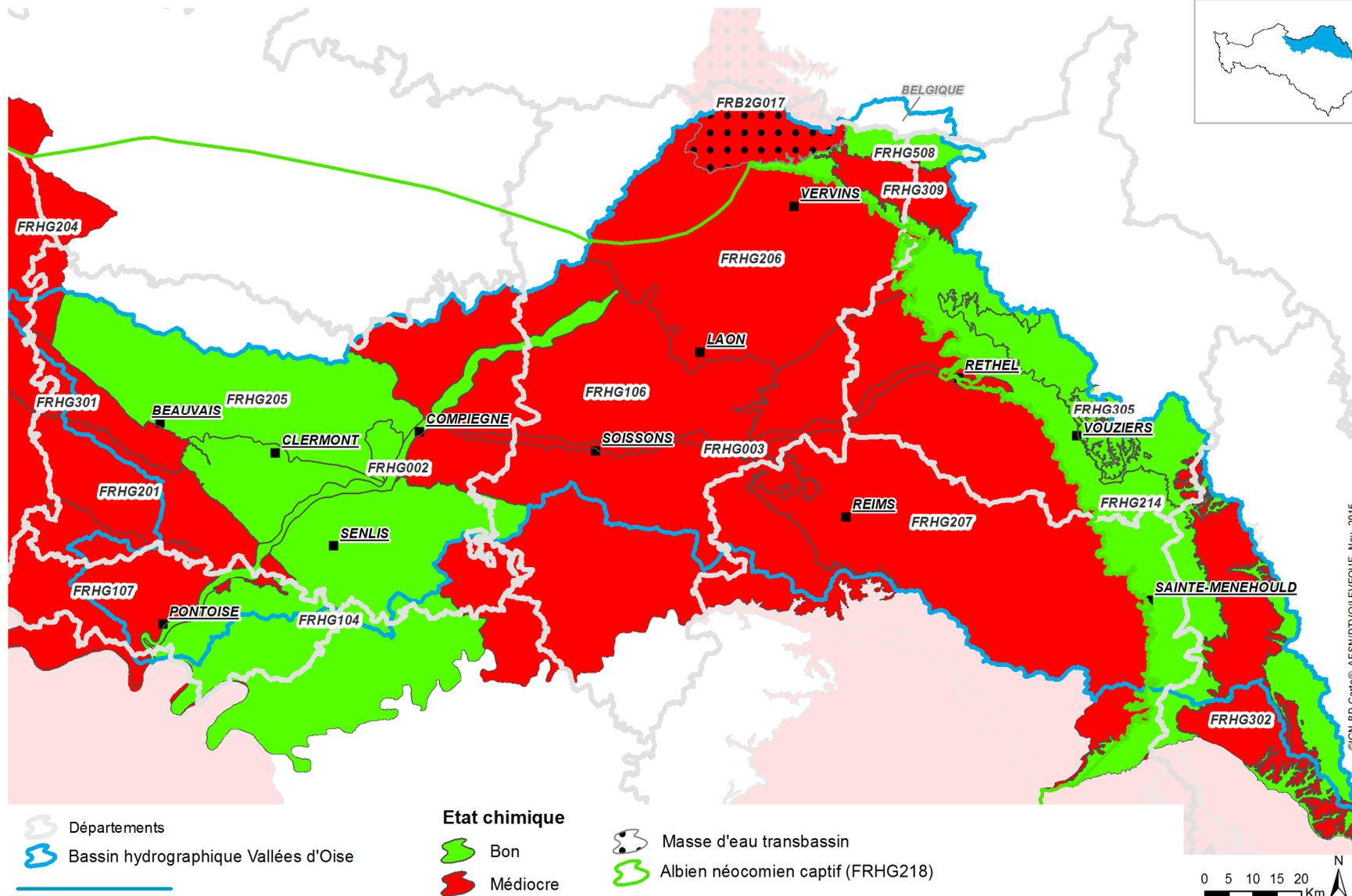
Des masses d'eau souterraines vulnérables aux pollutions diffuses



Etat chimique des masses d'eau souterraines

Bassin hydrographique des vallées d'Oise

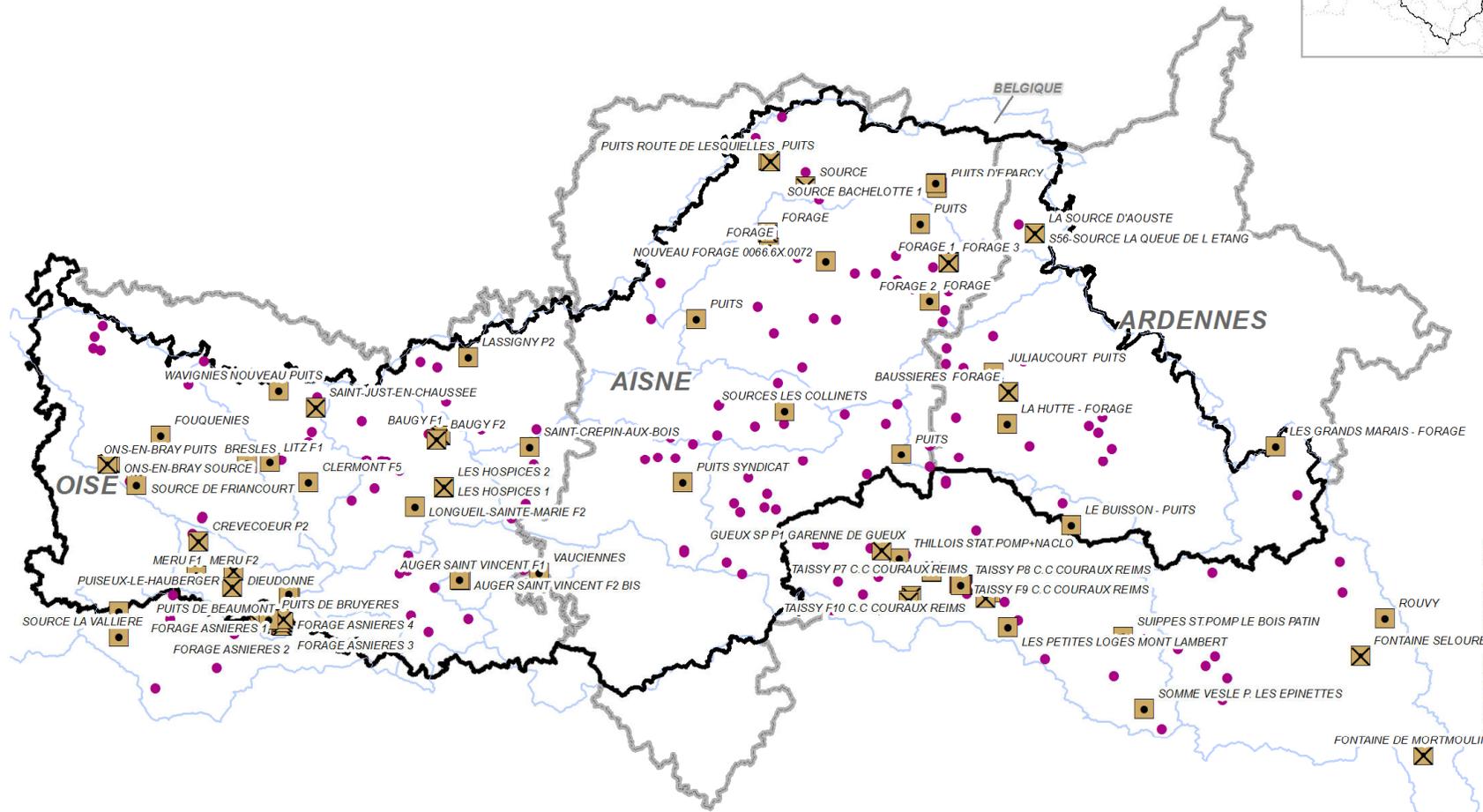
SDAGE 2016-21



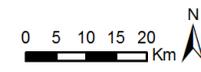
Eau potable : des captages prioritaires pour reconquérir la qualité de la ressource en eau



Captages prioritaires et sensibles
 Direction territoriale des Vallées d'Oise



- Direction Vallées d'Oise
- Départements
- Unité hydrographique
- Captage prioritaire
- Captage sensible (hors prioritaire)



©IGN-IBD Cart@66 / AESNDTVOIL/LEVEQUE_Mars_2016



eau
seine
NORMANDIE

LES ENJEUX DE GOUVERNANCE



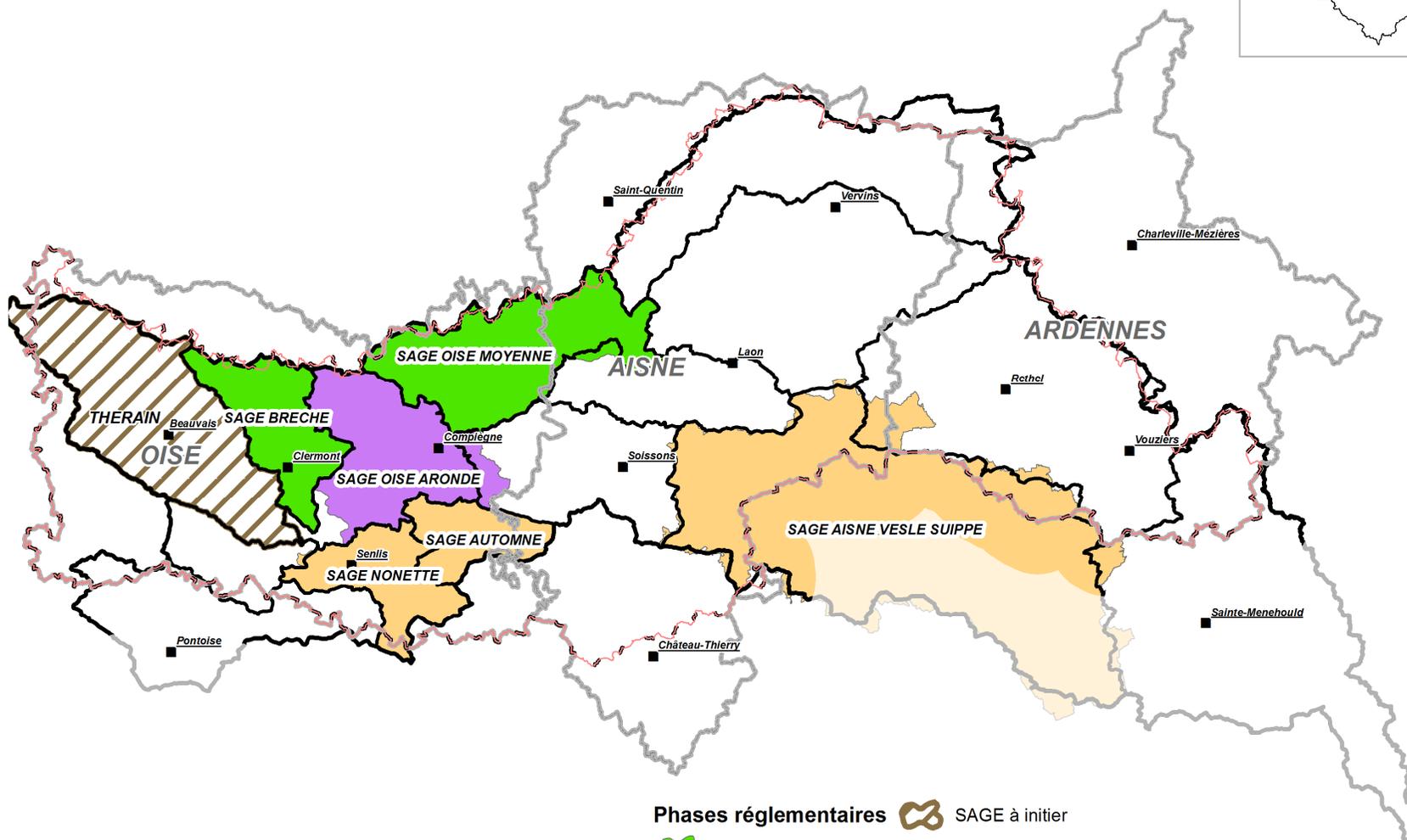
ENSEMBLE
DONNONS
vie à l'eau

Agence de l'eau

Une dynamique permettant l'émergence des SAGE ciblés comme nécessaires du SDAGE

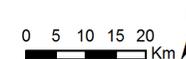


Situation des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux
(au 31 décembre 2017)
Direction territoriale des Vallées d'Oise



- Direction Vallées d'Oise
- Bassin hydrographique Vallées d'Oise
- Départements
- Unité hydrographique

- Phases réglementaires**
- SAGE à initier
 - En instruction
 - Mise en oeuvre
 - Première révision



©IGN-BD Cartho® AESN/DTVO/LEVEQUE_Décembre_2017

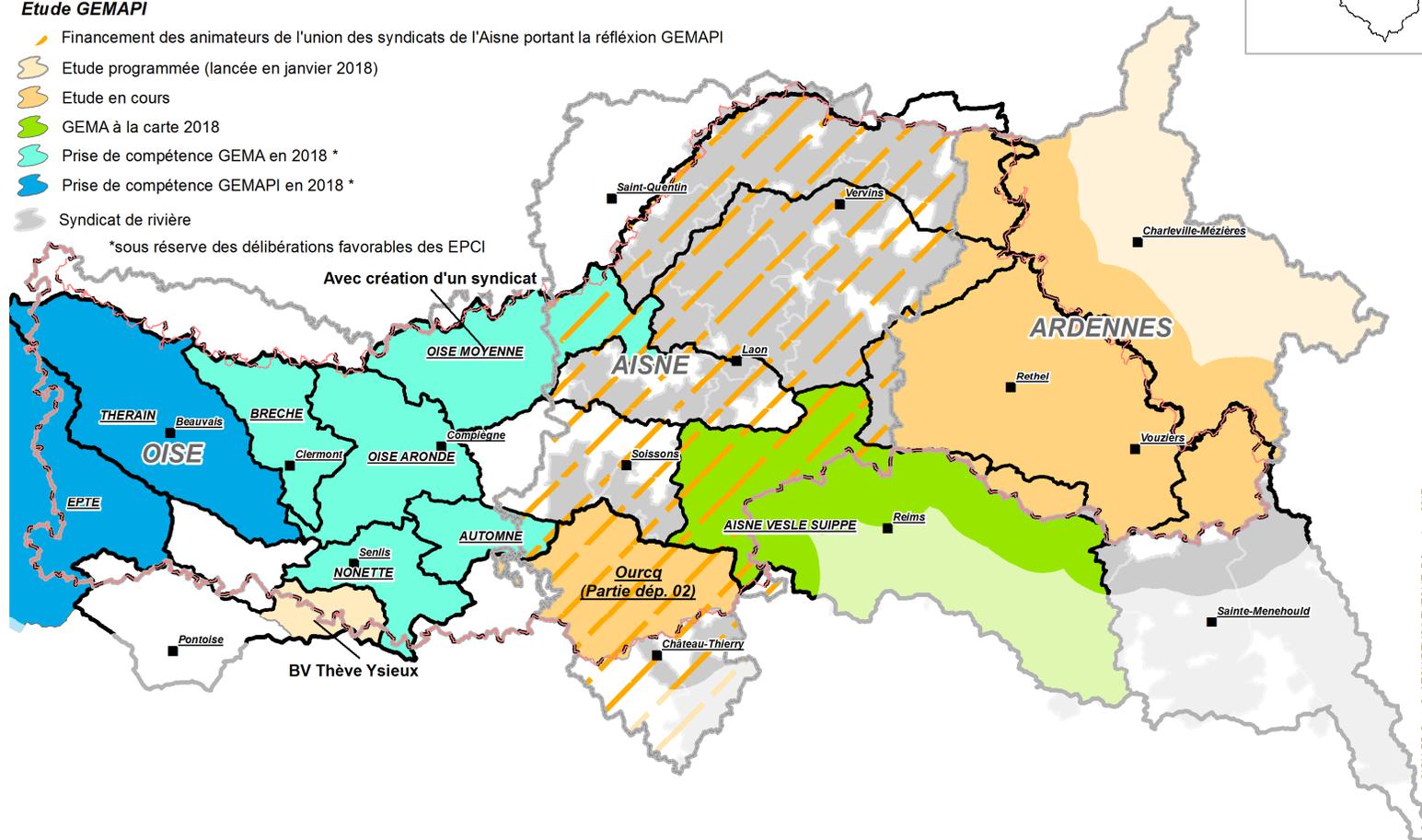
Une maîtrise d'ouvrage GEMA tendant globalement à la structuration par bassin versant

Etude GEMAPI

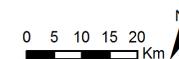
-  Financement des animateurs de l'union des syndicats de l'Aisne portant la réflexion GEMAPI
-  Etude programmée (lancée en janvier 2018)
-  Etude en cours
-  GEMA à la carte 2018
-  Prise de compétence GEMA en 2018 *
-  Prise de compétence GEMAPI en 2018 *
-  Syndicat de rivière

*sous réserve des délibérations favorables des EPCI

Avec création d'un syndicat



-  Direction Vallées d'Oise
-  Départements
-  Bassin hydrographique Vallées d'Oise
-  Unité hydrographique





eau
seine
NORMANDIE

COMMISSION TERRITORIALE DES VALLÉES D'OISE

INSTALLATION DE LA COMITER

Tour de table des attentes et
questionnements



ENSEMBLE
DONNONS
VIE À L'EAU

Agence de l'eau



eau
seine
NORMANDIE

COMMISSION TERRITORIALE DES VALLÉES D'OISE

2/ PRÉSENTATION DE L'ANNÉE 2018 :

► ETAT DES LIEUX 2019

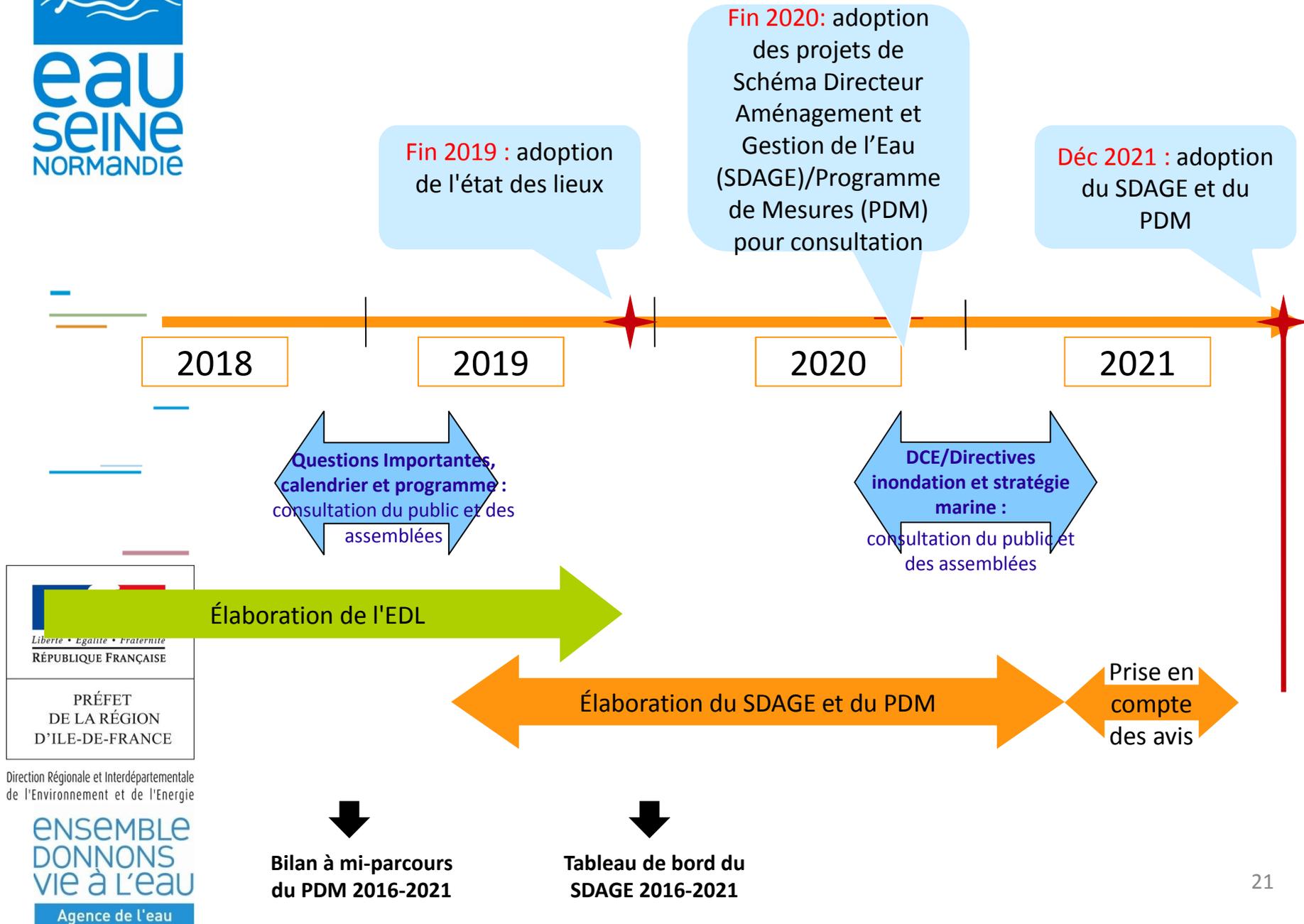
Marie-Anne Berne



ENSEMBLE
DONNONS
VIE À L'EAU

Agence de l'eau

Calendrier général



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE

Direction Régionale et Interdépartementale
de l'Environnement et de l'Énergie

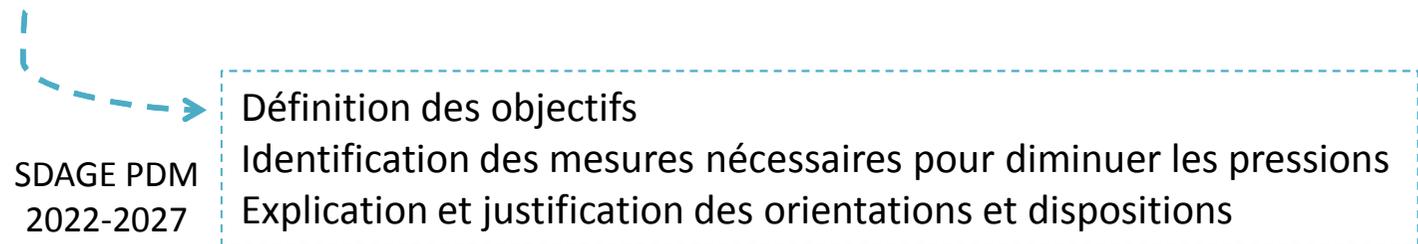
ensemble
DONNONS
vie à l'eau

Agence de l'eau

Objectifs généraux de l'état des lieux

→ **Inform**er le public et les acteurs du bassin sur l'état des masses d'eau, l'évolution et le niveau des pressions et des impacts issus des activités humaines, et les enjeux économiques de l'utilisation de l'eau

→ **Préparer** le SDAGE et le PDM 2022-2027 par l'évaluation du risque de non-atteinte des objectifs environnementaux (RNAOE) en 2027

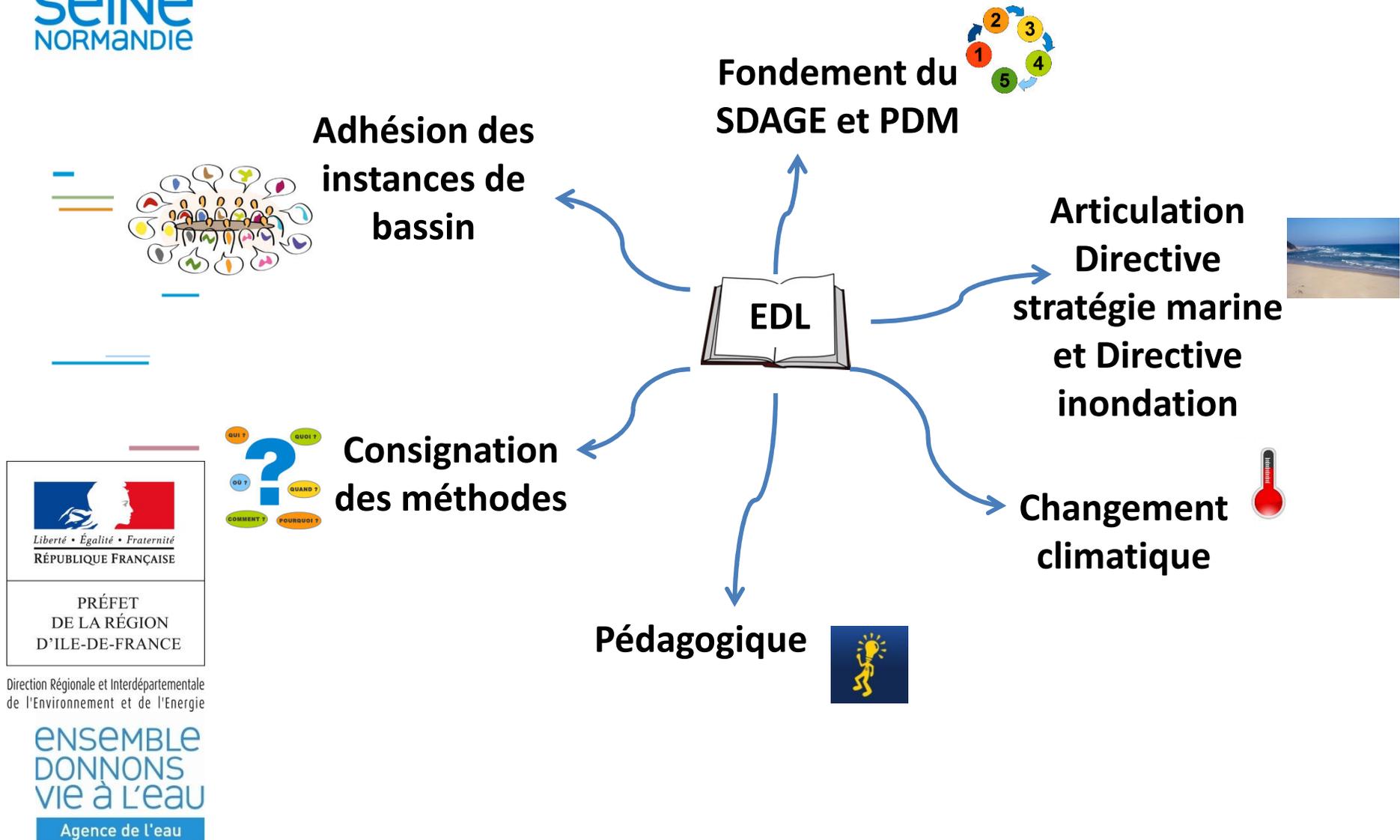


Direction Régionale et Interdépartementale
de l'Environnement et de l'Énergie

ENSEMBLE
DONNONS
VIE À L'EAU

Agence de l'eau

Principales ambitions de l'état des lieux




Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ILE-DE-FRANCE

Direction Régionale et Interdépartementale
de l'Environnement et de l'Energie



Favoriser l'appropriation : développer un mode d'échanges pour favoriser le partage

2 axes :

- **Transparence** sur les méthodes et les résultats
- Participation aux travaux via une **consultation technique sur les résultats**

Participation des acteurs à 2 niveaux :

- Via les **instances** – création d'un **GT EDL de la C3P**
- Via les **acteurs techniques locaux**

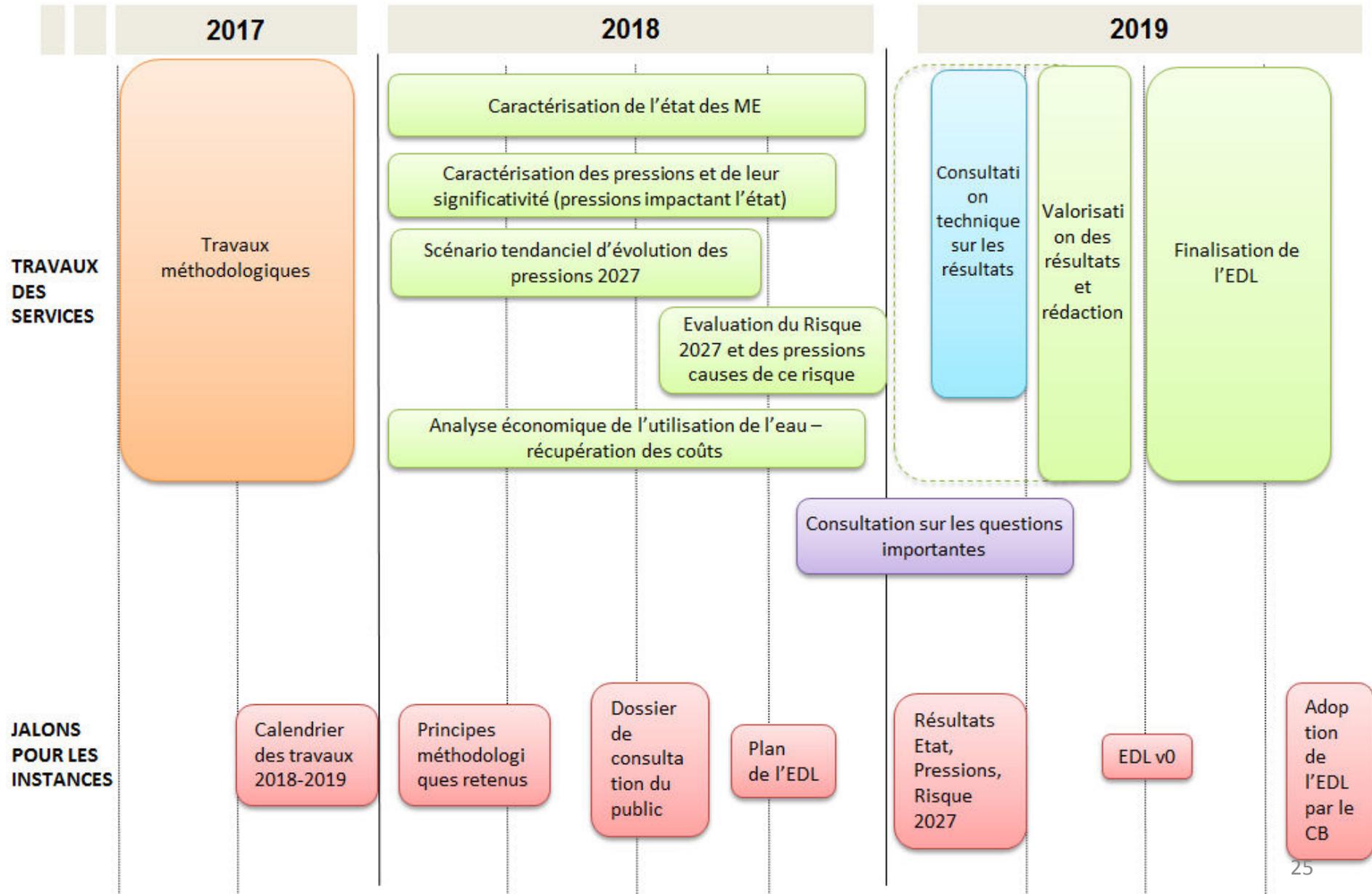


Direction Régionale et Interdépartementale
de l'Environnement et de l'Energie





Calendrier des travaux





eau
seine
NORMANDIE

MERCI DE VOTRE ATTENTION



ENSEMBLE
DONNONS
VIE À L'EAU
Agence de l'eau

www.eau-seine-normandie.fr



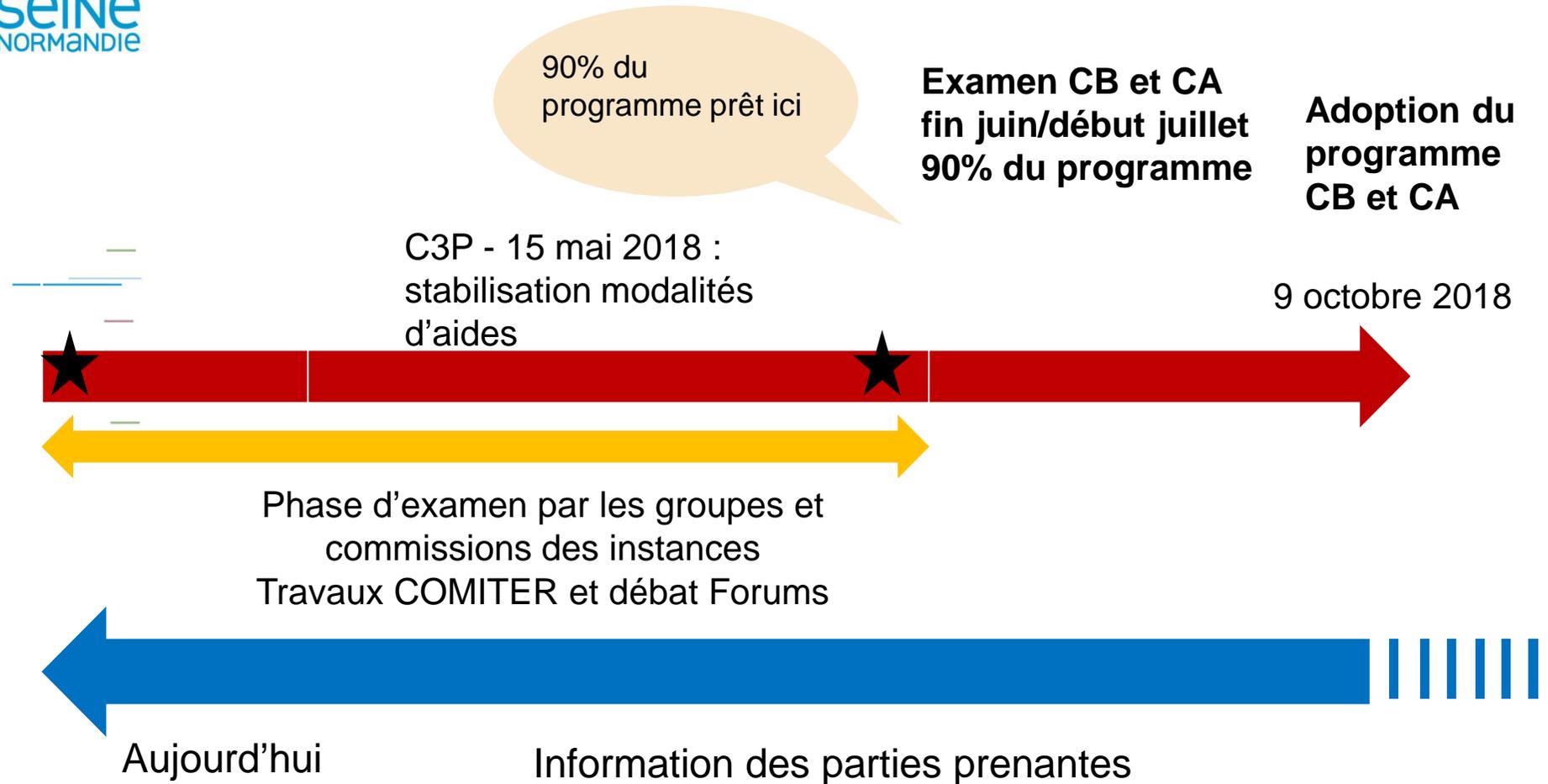
COMMISSION TERRITORIALE DES VALLÉES D'OISE

2/ PRÉSENTATION DE L'ANNÉE 2018

► PRÉPARATION DU 11^{ÈME} PROGRAMME
Pascale MERCIER



Calendrier





eau
seine
NORMANDIE

COMMISSION TERRITORIALE DES VALLÉES D'OISE

2/ PRÉSENTATION DE L'ANNÉE 2018

► ELABORATION DU 11^{ÈME} PROGRAMME
« *PETIT CYCLE* »

Jean-Bosco POIRIER



ENSEMBLE
DONNONS
VIE À L'EAU

Agence de l'eau

Défi 1 du SDAGE

Diminuer les pollutions ponctuelles des milieux par les polluants classiques

Assainissement collectif – station d'épuration urbaine



Le changement climatique et l'eau sur le bassin Seine-Normandie

BAISSE DES
PRÉCIPITATIONS
D'ENVIRON **12 %**
D'ICI 2100

AUGMENTATION
D'ENVIRON **2°C**
DE TEMPÉRATURE
DES EAUX DE SURFACE
D'ICI 2100

BAISSE DES
DÉBITS
DE **10 À 30 %**
D'ICI 2070-2100

AUGMENTATION DE
L'ÉVAPOTRANSPIRATION
DE L'ORDRE DE **16 %**
À L'HORIZON 2050
ET DE **23 %** D'ICI 2100

BAISSE DE LA RECHARGE DES NAPPES
D'ENVIRON **16 %** EN **2050**
ET D'ENVIRON **30 %** D'ICI **2100**

AUGMENTATION DES
SÈCHERESSES EXCEPTIONNELLES
ET DES **FORTES PLUIES**
(EN INTENSITÉ ET FRÉQUENCE)



eau
seine
NORMANDIE

Epuration des eaux résiduaires urbaines

Actions aidées :



- ✓ Les études, les travaux et l'animation relatif à l'assainissement des agglomérations ayant pour objectif :

- l'atteinte ou le maintien du bon état des eaux (DCE) ;
- la mise en conformité à la directive ERU des systèmes d'assainissement par temps sec et de pluie ;
- la fiabilisation du fonctionnement du parc existant.



Intégration de la stratégie d'Adaptation aux Changements Climatiques :

-  Tenir compte de la diminution du débit des cours d'eau et des ressources en eau disponibles
-  Réduire l'impact carbone (optimisation énergétique)

ENSEMBLE
DONNONS
VIE à L'eau

Agence de l'eau



eau
seine
NORMANDIE

Epuration des eaux résiduaires urbaines

Actions aidées – volet Travaux :

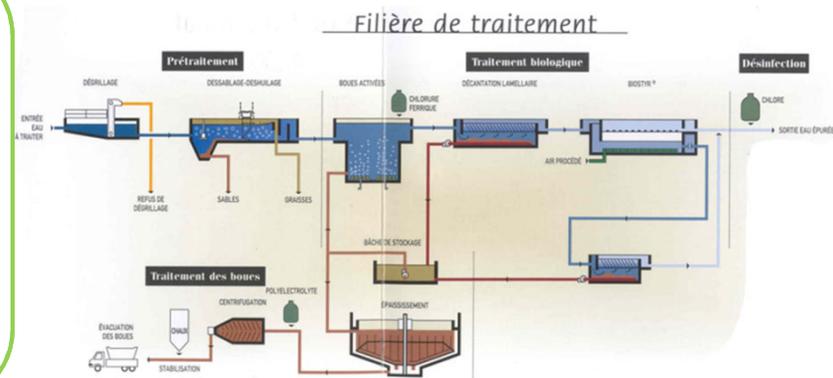


Création, reconstruction et modernisation d'ouvrages publics de traitement en tenant compte de l'impact carbone :

- les eaux usées (file eau)
- les boues produites (file boue)
- les apports externes (produits de curage, matières de vidange, graisses...)

la « REUSE », sous réserve de l'intérêt celle-ci vis-à-vis de la masse d'eau

Concernant la file boues, les procédés les plus énergivores et ne présentant aucun dispositif d'optimisation énergétique ne seront plus accompagnés.



ENSEMBLE
DONNONS
VIE À L'EAU

Agence de l'eau



eau
seine
NORMANDIE

Epuration des eaux résiduaires urbaines

Actions aidées - volet Travaux :



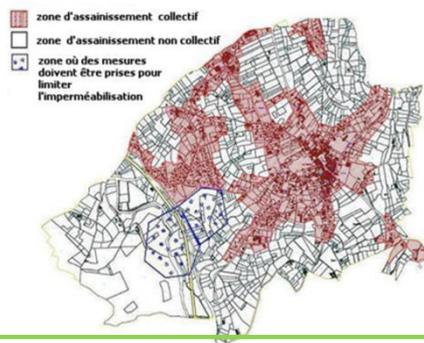
Conditionnalités renforcées en amont des travaux de création d'un système d'assainissement ou d'extension d'une zone de collecte :



✓ Analyse financière des différents scénarii technico-économique afin de retenir la solution la plus performante du point de vue **environnemental** et acceptable tant **sociologiquement** (notion de prix de l'eau « raisonnable ») que **politiquement** (transfert des charges vers les EPCI) ;



✓ Le zonage d'assainissement collectif et non collectif doit être approuvé après enquête publique.



Prise en compte du changement climatique (baisse de 10 % du débit d'étiage) dans le cadre des études préalables aux travaux, afin d'assurer, dans le temps, l'**acceptabilité** du projet vis-à-vis du milieu récepteur.

ENSEMBLE
DONNONS
VIE à L'EAU

Agence de l'eau



eau
seine
NORMANDIE

Epuration des eaux résiduaires urbaines

Actions aidées – volet Travaux :



Evolutions des prix de référence (PR) et prix plafond (PP) :

- ✓ La capacité maximale finançable reste plafonnée à 130 % de la charge existante en EH, afin de tenir compte, dans une certaine limite, de l'urbanisation et de la densification démographique des territoires ;

Introduction d'un PR spécifique pour les **Zones de Rejet Végétalisées** ;

Possibilité d'accompagner selon les modalités de la ligne réseau d'assainissement et au-delà du PR STEP, la **canalisation du rejet de la STEP** vers un exutoire superficiel éloigné pour répondre à la DCE et l'ACC ;

- ✓ STEP de moins de 2000 EH : introduction d'un coût plafond unitaire (selon capacité) au lieu des prix réf / prix plafond : simplification et optimisation de l'aide pour 77 % du parc ;

- ✓ Recalage léger du prix de réf > 2 000 EH pour éviter un effet seuil.

ENSEMBLE
DONNONS
VIE à L'eau

Agence de l'eau

Epuration des eaux résiduaires urbaines

Les taux d'aide en résumé :



Idem 10^{ème} Prog.



| Nature des travaux | Taux d'aide (S= subvention, A = avance) |
|---|---|
| Etudes générales d'assainissement | S 80% |
| Etudes spécifiques - Epuration | S 50% |
| Opérations pilotes - Assainissement | S 70% |
| Création et modernisation d'ouvrages collectifs de traitement | S 40% + A 20% |
| Animation | S 50% |

Défi 1 du SDAGE

Diminuer les pollutions ponctuelles des milieux par les polluants classiques

Réseaux d'assainissement publics et parties privées



Le changement climatique et l'eau sur le bassin Seine-Normandie

BAISSE DES PRÉCIPITATIONS D'ENVIRON **12 %** D'ICI 2100

AUGMENTATION D'ENVIRON **2°C** DE TEMPÉRATURE DES EAUX DE SURFACE D'ICI 2100

BAISSE DES DÉBITS DE **10 À 30 %** D'ICI 2070-2100

AUGMENTATION DE L'ÉVAPOTRANSPIRATION DE L'ORDRE DE **16 %** À L'HORIZON 2050 ET DE **23 %** D'ICI 2100

BAISSE DE LA RECHARGE DES NAPPES D'ENVIRON **16 %** EN 2050 ET D'ENVIRON **30 %** D'ICI 2100

AUGMENTATION DES **SÈCHERESSES EXCEPTIONNELLES** ET DES **FORTES PLUIES** (EN INTENSITÉ ET FRÉQUENCE)

Réseaux d'assainissement

Les actions aidées



Les études, les travaux et l'animation permettant de :

- ✓ améliorer la collecte des eaux résiduaires des habitations et des activités existantes
- ✓ réhabiliter les réseaux d'assainissement
- ✓ supprimer les rejets directs par temps sec

Intégration de la stratégie d'adaptation aux changements climatiques :

-  développer des solutions alternatives comme par exemple, la gestion séparative des urines, la création de toilettes sèches en domaine public, etc...

Réseaux d'assainissement

Actions aidées - volet Travaux



- ✓ Réhabilitation et mise en séparatif des réseaux existants ;
 - Opération structurante et complète (concerne la totalité de la partie publique : réseau **et** branchements) ;
 - La mise en conformité de la partie privative des branchements particuliers est exigée

- ✓ Mise en conformité des branchements existants y compris la déconnexion du pluvial;



- ✓ Création et extension de réseaux de collecte et de transport;

- 🚻 Création de toilettes permanentes sur le domaine public, y compris toilettes sèches.

Réseaux d'assainissement

Actions aidées - volet Travaux :



Conditionnalités renforcées en amont des travaux de réhabilitation et/ou de création/extension des réseaux :

- ✓ Pour la création, y compris l'extension, le zonage d'assainissement collectif et non collectif doit être **approuvé** après enquête publique ;
- ✓ Extension collective seulement si :
 -  **mise en conformité DERU** temps sec atteinte et mise en conformité DERU temps de pluie est atteinte ou engagée et si le système d'assainissement est **compatible** avec l'atteinte du bon état ou si son amélioration est engagée.
- ✓ **A compter du 01/01/2021**, mise en cohérence des travaux de réhabilitation avec le diagnostic, périodique ou permanent, du système d'assainissement définissant les priorités d'action et un PPI, conformément à l'article 12 de l'arrêté du 21 juillet 2015 ;



eau
seine
NORMANDIE



ENSEMBLE
DONNONS
VIE à L'eau

Agence de l'eau

Réseaux d'assainissement

Actions aidées - volet Travaux :



Incitation renforcée pour les agglomérations d'assainissement supérieure à 10 000 EH sur les travaux de réhabilitation et/ou de création/extension des réseaux :

- Recherche d'un effet de levier-accelérateur :

A compter du 01/01/2021, minoration du taux de moitié pour la subvention, en l'absence de **l'approbation du zonage pluvial** sur le territoire des travaux aidés ;



- Règlement assainissement mis en cohérence dans l'année qui suit.

- ✓ **Objectif recherché** : accélérer la prise en compte du temps de pluie dans le zonage d'assainissement, en favorisant la réduction à la source des écoulements de temps de pluie.

Réseaux d'assainissement

Actions aidées - volet Travaux :



Simplification des Assiettes – Modalités :



Pour la création :

- L'assiette est calculée sur la base du nombre de branchements raccordés au lieu du nb EH auparavant ;
- Les habitations trop éloignées ne sont pas retenues (longueur moyenne entre deux branchements < 40 mètres linéaires).



Dans tout les cas, les travaux devront être réalisés conformément à la charte nationale de qualité des réseaux d'assainissement.

Mise en conformité des branchements

Actions aidées - volet Travaux :



- ✓ **Actions groupées** sur la partie privative des branchements conduites soit directement par la collectivité (MO publique déléguée) ou indirectement par les particuliers (MO privée coordonnée par le mandataire public), via une convention mandat avec la collectivité.
- ✓ Abandon du « forfait de gestion » ;
- ✓ Possibilité de financer une animation assise sur le nombre de branchements rendus conformes.

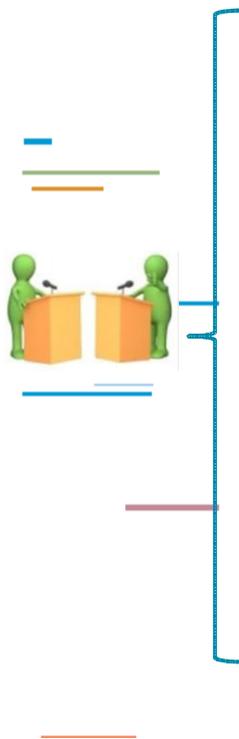
Simplification des Assiettes – Modalités :

- ✓ 1 seul forfait branchement particulier plafonné à 3 000 € déduction faite d'éventuels cofinancements ;
- ✓ Forfait déconnexion eaux pluviales 1 000 € mobilisable indépendamment.





**eau
seine**
NORMANDIE



Réseaux d'assainissement

Les taux d'aide en résumé :



| Nature des travaux | Taux d'aide (S= subvention, A = avance) |
|--|---|
| Etudes spécifiques et animation | S 50% |
| Création de réseaux neufs de collecte et de transport d'eaux usées, Création de toilettes permanentes sur le domaine public | S 40% + A 20% Ou S 20 % + A 40 % * |
| ★ Modifs /10 ^{ème} Prog. | * Non respect critère zonage pluvial > 10000 EH |
| Réhabilitation et mise en séparatif | S 40% + A 20% Ou S 20 % + A 40 % * |
| ★ Modifs /10 ^{ème} Prog. | * Non respect critère zonage pluvial > 10000 EH |
| Branchements (domaine privé) : forfaits | Branchement : 3000 € Immeuble et bâtiment public : 300 €/EH Déconnexion des eaux de gouttières : 1000 € |
| Collecte séparative des urines | S 80% |

ENSEMBLE
DONNONS
VIE à L'eau

Agence de l'eau

Défi 1 du SDAGE

Diminuer les pollutions ponctuelles des milieux par les polluants classiques



Réhabilitation d'assainissement non collectif



Le changement climatique et l'eau sur le bassin Seine-Normandie

BAISSE DES PRÉCIPITATIONS D'ENVIRON **12 %** D'ICI 2100

AUGMENTATION D'ENVIRON **2°C** DE TEMPÉRATURE DES EAUX DE SURFACE D'ICI 2100

BAISSE DES DÉBITS DE **10** À **30 %** D'ICI 2070-2100

AUGMENTATION DE L'ÉVAPOTRANSPIRATION DE L'ORDRE DE **16 %** À L'HORIZON 2050 ET DE **23 %** D'ICI 2100

BAISSE DE LA RECHARGE DES NAPPES D'ENVIRON **16 %** EN **2050** ET D'ENVIRON **30 %** D'ICI **2100**

AUGMENTATION DES **SÈCHERESSES EXCEPTIONNELLES** ET DES **FORTES PLUIES** (EN INTENSITÉ ET FRÉQUENCE)

Assainissement non collectif

Les actions aidées :

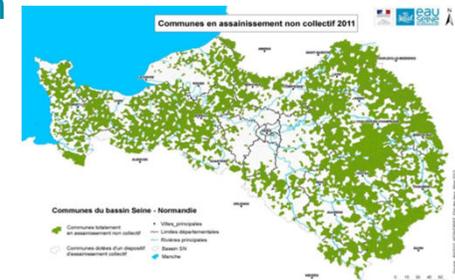


Les études, les travaux et l'animation portant sur :

- ✓ des opérations **groupées** de réhabilitation des installations d'ANC **existantes**, identifiées **non conformes**, en privilégiant très majoritairement (> 90 %) les installations présentant un danger pour la santé des personnes et/ou un risque environnemental avéré, ainsi que les habitations sans installations (cf. classification annexe 2 de **l'arrêté du 27 avril 2012**).

Modalités :

- ✓ Le zonage d'assainissement, en non collectif, doit être approuvé après enquête publique
- ✓ Une étude de choix de filières doit être réalisée au préalable
- ✓ Seules sont éligibles les territoires **prioritaires** du bassin



Assainissement non collectif

Eligibilité :



Uniquement sur certains territoires (carte bassin détaillée à la commune) :



✓ Zones d'influence microbienne littoral et baignade intérieure ;



✓ Secteurs sensibles tête BV (selon critère de pression : population / débit cours d'eau) ;

— ✓ Sont également éligibles les territoires pour lesquels des prescriptions de réhabilitation d'ANC sont définies dans un arrêté DUP de protection de captage sous certaines conditions.



Objectif recherché : gagner en efficacité, réduire nos moyens humains et financiers sur cette thématique

Assainissement non collectif

Eligibilité secteurs à enjeu environnemental :



Critères secteurs sensibles (cf. PTAP 2013-2018):

- Centre bourg à moins de 500 m d'un cours d'eau ;
- Rapport Population/débit d'étiage > 10 (pop. en habitants, QMNA5 en l/s avec une diminution de 10% sur le débit à cause du changement climatique) ;
- Masse d'eau potentiellement réceptrice en état écologique moins que bon.

Projections sur DTVO :

- **207 communes (21 % de notre parc ANC) critère PTAP13-18 en évaluant l'impact au cours d'eau ;**

 Un peu plus en évaluant l'impact à la masse d'eau avec une baisse du débit de 10% ($P/Q > 9$).

Assainissement non collectif

Propositions de simplifications de l'instruction



- ✓ **Actions groupées** conduites soit directement par la collectivité (MO publique déléguée) ou indirectement par les particuliers (MO privée coordonnée par le mandataire public), via une convention mandat avec la collectivité ;
- ✓ **Un seul forfait de 6 000 € / installation** plafonné au montant total des travaux déduction faite d'éventuels cofinancements ;
- ✓ Possibilité de financer une animation assise sur le nombre d'installation rendues conformes ;

- ✓ **Abandon** des actions groupées avec mandataire privé ;
- ✓ **Abandon** du « forfait de gestion » ;

Assainissement non collectif

Taux d'aides en résumé :



| Nature des travaux | Taux d'aide S= subvention |
|---|---|
| Etudes préalables | S 50 % |
| Travaux (forfait plafonné au montant réel)  Modifs /10 ^{ème} Prog. | 6000 € / installation |
| Animation | S 50 % ou forfait par nombre d'actions cibles |



eau
seine
NORMANDIE

MERCI DE VOTRE ATTENTION



ENSEMBLE
DONNONS
VIE À L'EAU
Agence de l'eau

www.eau-seine-normandie.fr



COMMISSION TERRITORIALE DES VALLÉES D'OISE

2/ PRÉSENTATION DE L'ANNÉE 2018

► ELABORATION DU 11^{ÈME} PROGRAMME

« *GRAND CYCLE* »

LP RIVIÈRES ET ZONES HUMIDES CE QUI VA
ÉVOLUER ...

Fabrice MARTINET



Bilan X^{ème} programme SN



Bilan sur 5 ans [2013 - 2017] = 286 M€ pour 5 153 aides

| | | |
|-------------------------|-------|---|
| Ruissellement – Erosion | 23 M€ | 610 aides |
| Milieux – Etudes | 20 M€ | 693 aides |
| Milieux – Restauration | 63 M€ | 1 058 aides pour restaurer 6 108 ha de ZH et 2 992 km de cours d'eau |
| Milieux – Continuité | 90 M€ | 651 aides pour 445 effacements et 89 passes à poissons |
| Milieux – Acquisition | 15 M€ | 220 aides pour l'acquisition de 1 896 ha de ZH |
| Milieux - Entretien | 16 M€ | 810 aides pour entretenir 5 238 ha de ZH et 11 847 km de cours d'eau |



eau
seine
NORMANDIE



DEFI 2 Ruissellement Erosion



Principes

- Prise en compte des pesticides
- Projets à l'échelle du bassin versant
- **Animation : 50% - Etudes : 80%**
- *Conditionnement de l'hydraulique structurante à la mise en œuvre d'actions d'hydraulique douce
- Achat foncier encadré au taux des travaux



Hydraulique douce :

- **Multifonctionnalité des dispositifs (haies, mares)**
- **Suppression du zonage**
- **↗ Taux travaux : 80%** (et non 60% comme au 10^e Prog)

Hydraulique structurante :

- **Maintien du zonage (territoires à plus fort enjeu)**
- **Plafond des aides à l'acquisition sur le prix des terres labourables**
- Taux travaux : 40% (conditionnalité*)



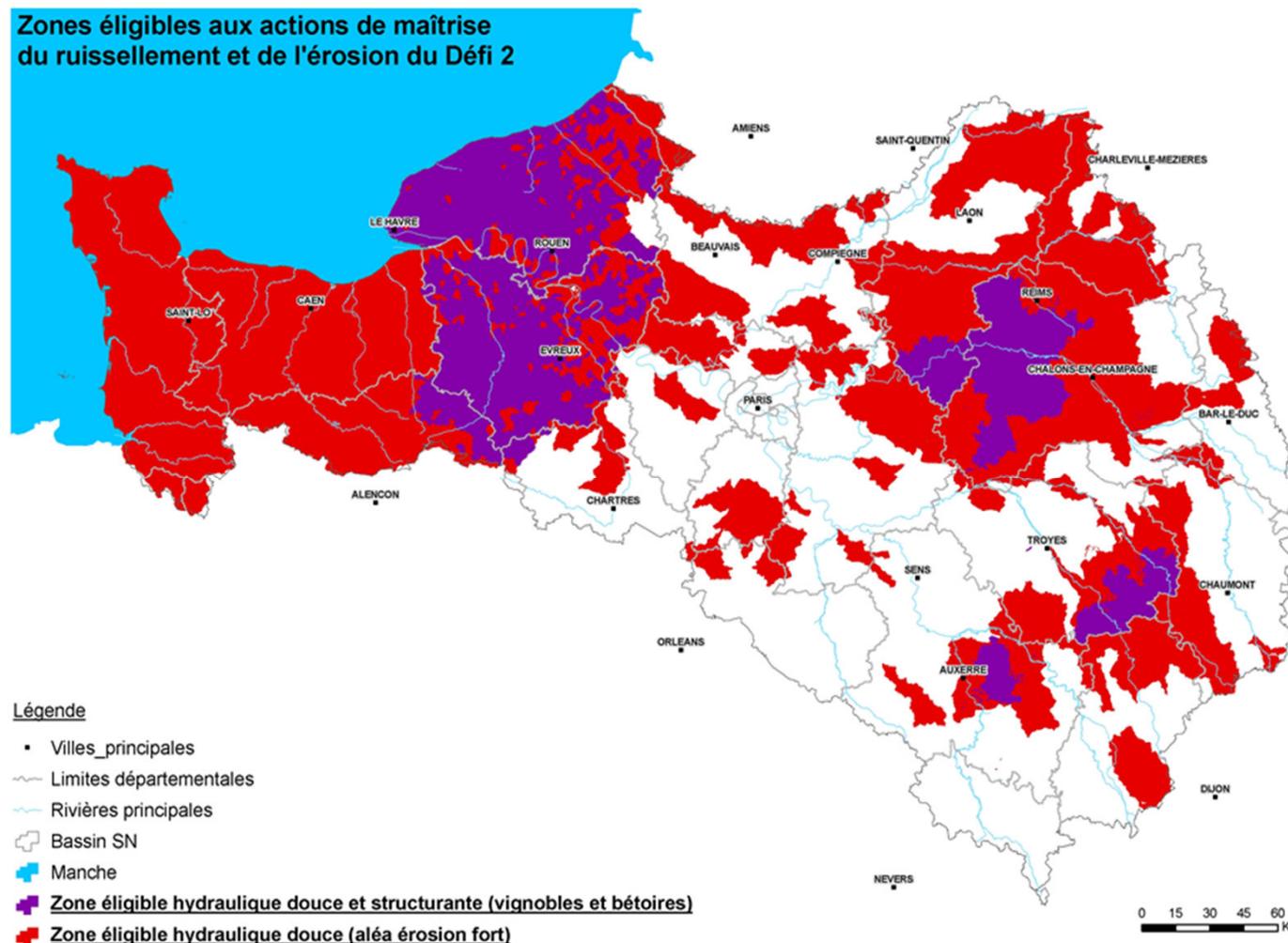
eau
seine
NORMANDIE

DEFI 2 Ruissellement Erosion

ZONAGE (Hydraulique structurante)



Zones éligibles aux actions de maîtrise
du ruissellement et de l'érosion du Défi 2



ENSEMBLE
DONNONS
VIE à L'eau

Agence de l'eau

Loi MAPTAM (rappel compétence Gemapi)



Les missions relevant de la compétence GEMAPI sont définies au 1°, 2°, 5°, 8° du I de l'article L. 211-7 du code de l'environnement :

- 1- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- 2- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau
- 5- La défense contre les inondations et contre la mer
- 8- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines



DEFI 6 Rivières et zones humides

Principes et taux



Animation :

- Biodiversité et changement climatique à développer
- « Rivières » : 50%
- « Protection des captages et des zones sensibles » : 80%

Etudes : 80%

- Éligibilité des études TVB pour les collectivités GEMA

Acquisition :

- Taux unique à 80 % (rives, ZH et terrains connectés)

Restauration et zones humides :

- Maintien du taux de renaturation : 80%
- Aide à l'acquisition au taux de 80% à réaffirmer pour la protection des milieux et des captages (*obligation réelle environnementale et territoires connectés pour biodiversité*)



DEFI 6 Rivières et zones humides

Principes et taux



Rétablissement de la continuité

- 80 % Restauration continuité longitudinale et latérale
- **90 % Bonification à l'effacement**
 - critère étudié par la C3P : contrat de territoire « eau et climat »
- 40% pour les passes à poissons ;
- **Bonification « enjeu grands migrateurs amphihalins avéré » (60 %)**



Entretien :

- **taux entretien et lutte contre les invasives : 40 %**
- 2 conditions à respecter :**
 - PPRE ou plan de gestion ZH ou littoral
 - portage collectivité GEMA pour les cours d'eau
 - Plafond à 20 % du PPRE ou des plans de gestion
 - Juste nouveaux foyers d'espaces exotiques envahissantes et abandon aide destruction rongeurs





eau
seine
NORMANDIE



Merci de votre attention



ENSEMBLE
DONNONS
VIE À L'EAU
Agence de l'eau

www.eau-seine-normandie.fr



COMMISSION TERRITORIALE DES VALLÉES D'OISE

2/ PRÉSENTATION DE L'ANNÉE 2018

► ELABORATION DU 11^{ÈME} PROGRAMME
*ÉTUDE DE CONDITIONNALITÉ DES
AIDES AEP DU 10^{ÈME} PROGRAMME*
Frédéric NICOLA



Evaluation de l'efficacité des conditionnalités des aides AEP

1) Le contexte et l'objectif de l'étude

Le contexte:

Quasiment tous les travaux sont concernés : quantité, qualité, sécurité

Quatre conditions :

- DUP
- Rendement de réseau
- Aire d'alimentation de captage (prévention pollutions diffuses)
- Actions en zones non agricoles

2 niveaux de conditions

| | Ex. Aire d'alimentation de captage (prévention pollutions diffuses) |
|---|---|
| <u>Eligibilité</u> Communes rurales: S 30% Communes urbaines: S 20%, A 30% | Etude engagée |
| <u>Taux majoré:</u> Communes rurales: S 40% Communes urbaines: S 30%, A 20% | Plan d'action engagée |



Evaluation de l'efficacité des conditionnalités des aides AEP

1) Le contexte et l'objectif de l'étude

Une demande d'aide aux travaux d'alimentation en eau potable est éligible si...

Une aide aux travaux d'alimentation en eau potable peut être majorée si...

| | | |
|------------|---|--|
| DUP | La procédure de déclaration d'utilité publique de protection de <u>l'ensemble des captages du maître d'ouvrage</u> est <u>engagée au moins</u> au stade de l'étude technico-économique. | La protection de <u>l'ensemble des captages du maître d'ouvrage</u> est déclarée d'utilité publique ou, à défaut, le maître d'ouvrage prouve qu'il a <u>effectué toutes les diligences</u> nécessaires pour l'obtenir. |
| Rendement | Lorsque le rendement du réseau d'alimentation en eau potable est inférieur à 80 % pour les réseaux de type urbain, 70 % pour les réseaux de type rural, 75 % pour les réseaux intermédiaires, un diagnostic permettant de l'améliorer est engagé. | Le rendement du réseau d'alimentation en eau potable est supérieur ou égal au rendement minimal d'éligibilité. |
| AAC | Les études de l'aire d'alimentation de l'ensemble des captages dégradés du maître d'ouvrage sont engagées si les travaux sont rendus nécessaires par la dégradation de la qualité de l'eau (de surface ou souterraine) portant sur les pesticides, les nitrates ou un autre polluant d'origine anthropique. | Si les travaux sont rendus nécessaires par une pollution d'origine anthropique, la collectivité prouve qu'une animation est mise en place, ou des MAE sont ouvertes à la contractualisation ou une action foncière est menée, au titre du plan d'actions préventives de l'ensemble de ses captages dégradés. |
| Zéro phyto | <p>Version initiale : Le maître d'ouvrage est <u>engagé</u> dans une <u>démarche</u> avec un objectif « zéro phyto » pour les espaces publics <u>dont il assure la gestion</u>.</p> <p>Version oct. 2015 : Le maître d'ouvrage <u>et les communes bénéficiaires</u> sont engagés dans une démarche avec un objectif « zéro phyto » pour les espaces publics dont ils assurent la gestion.</p> <p>Version juillet 2016 : Le maître d'ouvrage est engagé dans une démarche avec un objectif « zéro phyto » pour les espaces publics dont il assure la gestion et a réalisé une action (communication, soutien...) auprès de ses communes adhérentes afin de les encourager à s'engager également dans une démarche « zéro phyto ».</p> | <p>Version initiale : -</p> <p>Version oct. 2015 : La collectivité a réalisé une action (communication, soutien...) auprès de ses communes adhérentes afin de les encourager à s'engager également dans une démarche « zéro phyto ».</p> <p>Version juillet 2016 : <u>La majorité des communes adhérentes et toutes les communes bénéficiaires</u> des travaux sont engagées dans une démarche avec un objectif « zéro phyto » pour les espaces publics dont elles assurent la gestion.</p> |



Evaluation de l'efficacité des conditionnalités des aides AEP

1) Le contexte et l'objectif de l'étude

L'objectif de l'étude :

Les conditionnalités sont-elles efficaces ?

Quels sont les freins/leviers ?

Y a-t-il des bonnes pratiques transposables au 11^{ème} programme ?

Evaluation de l'efficacité des conditionnalités des aides AEP

1) Le contexte et l'objectif de l'étude

Bureau d'étude retenu : MC2 retenu

Durée d'étude : 9 mois : juillet 2017 à mars 2018

Méthodologie basée sur :

Une approche quantitative par l'analyse des aides :

- 662 aides travaux AEP 2013-2017

Une approche qualitative par la réalisation d'enquêtes et d'entretiens :

- enquêtes auprès des maîtres d'ouvrage : 131 réponses (sur 550 maîtres d'ouvrage aidés en travaux AEP 2013-2017)
- enquêtes auprès des chargés d'opérations : 35 COP (ayant instruit 93 % des aides concernées)
- enquêtes auprès des ARS : 21 réponses
- entretiens individuels : 25 personnes (AESN, ARS, maîtres d'ouvrage, cellules d'animation « 0 Phyto »)

Evaluation de l'efficacité des conditionnalités des aides AEP

2) Les effets leviers des conditionnalités

550 Maîtres d'ouvrage AEP bénéficiaires d'aides au 10^{ème} programme (extrapolation pour intégrer l'année 2018)

Une effet levier mesurable et différencié selon la condition



| Part des maîtres d'ouvrage de travaux AEP ayant engagé ou relancé une démarche de préservation du fait des conditionnalités | DUP | Rendement | AAC | Zéro phyto |
|---|-----|-----------|-----|------------|
| Selon l'analyse des aides réalisée par les chargés d'opérations | 9% | 13% | 20% | 42% |
| Selon les déclarations des maîtres d'ouvrage dans l'enquête | 30% | 37% | 28% | 62% |
| Dont ceux pour remplir la condition d'éligibilité | 19% | 25% | 18% | 38% |
| Dont ceux pour remplir la condition de majoration | 11% | 12% | 10% | 24% |



eau
seine
NORMANDIE

Evaluation de l'efficacité des conditionnalités des aides AEP

2) Les effets leviers des conditionnalités

DUP:

Impulsions liées aux
conditionnalités
ou
à l'obligation réglementaire
(Loi sur l'Eau de 1992)?

Rendement:

Impulsions liées aux conditionnalités
ou
au décret d'application
la Loi Grenelle 2 ?

Zéro Phyto:

Impulsions liées aux
conditionnalités
ou
à la loi Labbé ?





eau
seine
NORMANDIE



Evaluation de l'efficacité des conditionnalités des aides AEP

3) Cohérence et opérationnalité des conditionnalités

Les facteurs qui apportent de la cohérence

| | DUP | Rendement | AAC | Zéro phyto |
|--|---------------------------------|---|--|---|
| Existence d'une réglementation en 2013 ? | Oui (ancienne) | Oui (récente) | Non (sauf pour les captages prioritaires) | Oui, mais seulement depuis Loi Labbé |
| Effet de synergie de l'action de l'agence de l'eau avec celle des services de l'Etat ? | Oui | Non (différence formule de calcul du rendement conditionnalité / décret du 27/01/2012) | Non (sauf pour les captages prioritaires) | Non |
| Financement par l'agence de l'eau des démarches qui font l'objet des conditionnalités ? | Oui | Oui pour les diagnostics, non pour les travaux de réhabilitation des canalisations | Oui | Oui mais à l'échelle communale jusqu'à 2016 |
| Responsabilité / compétence unique du maître d'ouvrage des travaux AEP pour la mise en œuvre des démarches qui font l'objet des conditionnalités ? | Oui, mais pas uniquement | Oui | Non (profession agricole) | Non (Communes adhérentes / bénéficiaires des travaux) |

Effet pédagogique pour les Maîtres d'ouvrage :

➡ prise de conscience, rappel réglementaire

Effet positif pour les chargés d'opérations :

➡ donne du sens à l'action (72 %)
approche globale, transversalité (56 %)

Evaluation de l'efficacité des conditionnalités des aides AEP

3) Cohérence et opérationnalité des conditionnalités

Les facteurs qui facilitent ou limitent la mise en œuvre

| | Les 3 premiers <u>leviers</u> classés | | Les 3 premiers <u>freins</u> classés | |
|---|--|--|--|---|
| | par les chargés d'opérations interrogés | par les maîtres d'ouvrage interrogés | par les chargés d'opérations interrogés | par les maîtres d'ouvrage interrogés |
| ① | Existence d'une ingénierie (par ex. départementale) pouvant appuyer le maître d'ouvrage | | Urgence sanitaire qui prime sur les conditionnalités | Manque de moyens financiers de la collectivité |
| ② | Intervention coordonnée de l'agence de l'eau et des services de l'Etat | Evolution de la réglementation , qui oblige à agir | Maître d'ouvrage non compétent pour mettre en œuvre les démarches | Confusion entre ce qui relève de la conditionnalité et ce qui est devenu réglementaire |
| ③ | Evolution de la réglementation , qui renforce les obligations du maître d'ouvrage | Financement par l'agence de l'eau des démarches objets des conditionnalités | Absence de volonté politique | Insuffisance de moyens d'ingénierie technique de la collectivité pour remplir les conditionnalités |

Sources : enquêtes réalisées auprès des chargés d'opérations et des attributaires d'aides aux travaux AEP.



Loi NOTRe :
structuration probable de l'ingénierie de la maîtrise d'ouvrage

Peu d'impact des conditionnalités sur la réalisation des travaux₆₇

Evaluation de l'efficacité des conditionnalités des aides AEP

4) Préconisations pour le 11^{ème} programme

Les recommandations de l'étude

- ➔ Rendre visible le mécanisme des conditionnalités :
 - introduire un paragraphe au 11^{ème} programme qui présente l'outil de conditionnalité et son objectif ;
 - clarifier le vocabulaire (actions éligibles, conditions d'attribution) ;
 - diffuser l'objectif de chaque conditionnalité avant d'en présenter le mécanisme.

- ➔ Afficher un renforcement progressif des conditionnalités afin de permettre aux maîtres d'ouvrage de les anticiper.

- ➔ Limiter le nombre de conditionnalités pour ne pas complexifier l'intervention de l'Agence.

- ➔ Faire le choix des aides sur lesquelles faire porter les conditionnalités (quels leviers?).



eau
seine
NORMANDIE

MERCI DE VOTRE ATTENTION



ENSEMBLE
DONNONS
VIE À L'EAU
Agence de l'eau

www.eau-seine-normandie.fr



COMMISSION TERRITORIALE DES VALLÉES D'OISE

3/ ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

► URBANISME ET GESTION
INTÉGRÉE DES EAUX PLUVIALES
ADOPTA



ADOPTA

Le mot du Président

Association pour le **D**éveloppement **O**opérationnel et la
Promotion des **T**echniques **A**lternatives
en matière d'eaux pluviales



Sensibilisation
et communication



Animation
et formation



Aide au
changement



Recherche
et développement
opérationnel



LA GESTION DURABLE ET INTÉGRÉE DES EAUX PLUVIALES EN PICARDIE

Elia DESMOT

Chargée de mission sur le territoire picard

LES ENJEUX DE LA GESTION DURABLE DES EAUX PLUVIALES

Quantitatifs

- réduction des **inondations**
- recharge des **nappes phréatiques**

Qualitatifs

- réduction du **ruissellement**
- amélioration de la **qualité des milieux**

Multiples et transversaux

- développement et renforcement de la **biodiversité en ville**
- atténuation des **ilots de chaleur**
- **adaptation** au changement climatique
- **maitrise des coûts** d'investissement et de fonctionnement



UNE QUESTION DE PHILOSOPHIE AVANT TOUT

Rester le plus proche possible du cycle naturel de l'eau

- **Infiltration** de la goutte d'eau au plus près de son point de chute, si la nappe et le sol le permettent
- Sinon, **tamponnement** des eaux de pluie et rejet à faible débit vers le milieu naturel de préférence



A appliquer en urbanisation nouvelle **mais aussi et surtout** en **urbanisation existante**

LES ACTEURS DU PLUVIAL

- Les maîtres d'ouvrage, collectivités, communes, bailleurs
- Les maîtres d'œuvre, aménageurs, lotisseurs
- Les bureaux d'études
- Les urbanistes, paysagistes, architectes
- Les universitaires et chercheurs, ingénieurs, hydrologues, etc.
- Les entreprises de travaux du BTP
- Les fabricants de matériaux et de solutions d'ingénierie
- Les animateurs Eau et associations du territoire
- Les services de l'État et partenaires techniques
- Élus, techniciens, particuliers



- Des acteurs **nombreux et variés** qui demandent une **adaptation permanente** du discours et du type d'animation

OBJECTIFS ET CIBLES DE L'ANIMATION ADOPTA

Quelles missions ?

- Promouvoir la gestion durable des eaux pluviales sur le territoire des Vallées d'Oise : **informer, sensibiliser**
- Transmettre les grands axes du X^{ème} programme en matière de gestion du pluvial : **accompagner**
- Identifier les « portes d'entrée » pour une transmission efficace : **mettre les acteurs en réseau**

Pour qui ?

- Auprès des **collectivités** et des relais d'animation pour les inciter à monter des projets
- En accompagnement des **communes** qui sollicitent un appui
- Pour les centres urbains denses et unités hydrographiques identifiés dans les priorités des **Vallées d'Oise**

LA BOÎTE À OUTILS DES TECHNIQUES ALTERNATIVES

LA BOÎTE À OUTILS DES TECHNIQUES ALTERNATIVES

- La chaussée à structure réservoir
- La tranchée drainante
- La noue
- Le puits d'infiltration
- Les bassins
- Les revêtements perméables
- La toiture verte
- L'espace vert inondable
- La récupération/réutilisation des eaux pluviales
- Etc.



Showroom

L'ARASEMENT DE BORDURES

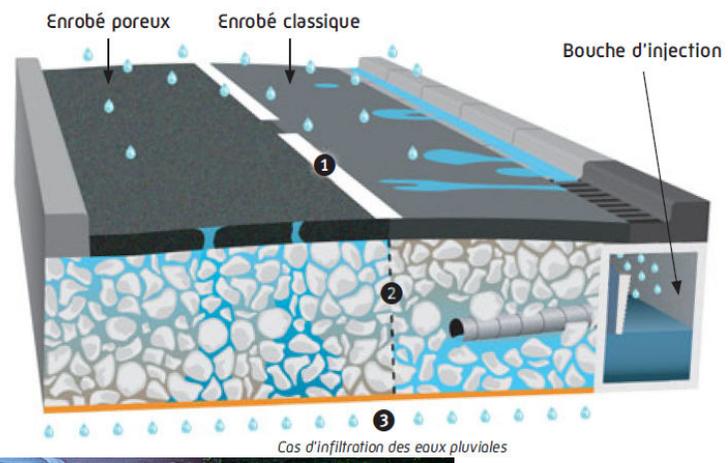
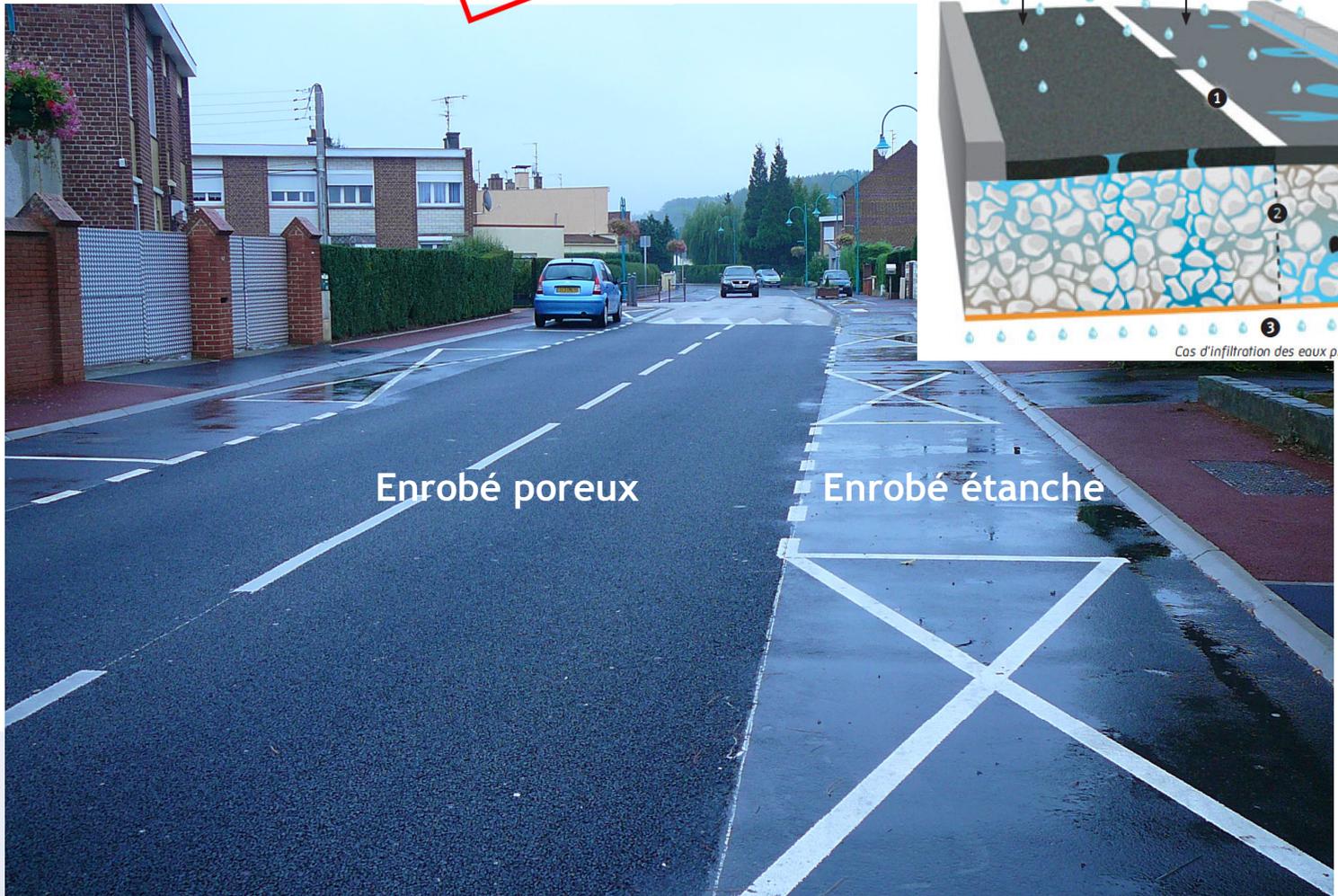


Ville de Crépy-en-Valois (60)

Une méthode très simple qui permet
de maîtriser et de réduire ses coûts
d'aménagement

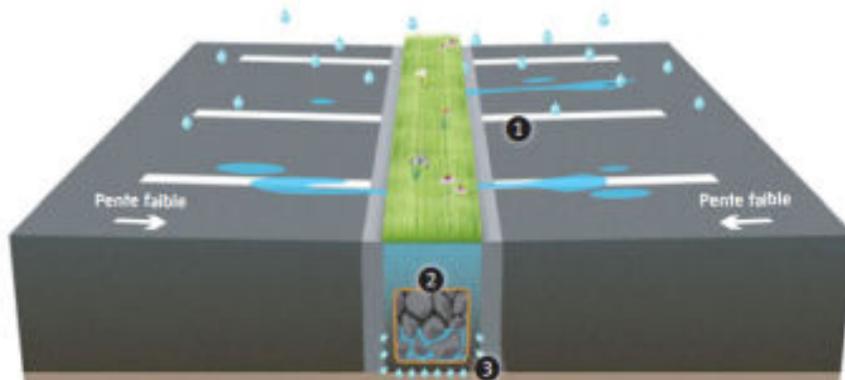
LA CHAUSSÉE À STRUCTURE RÉSERVOIR

financement
AESN



Rue du Marais Dauphin - Flers-en-Escrebieux(59)

LA TRANCHÉE DRAINANTE



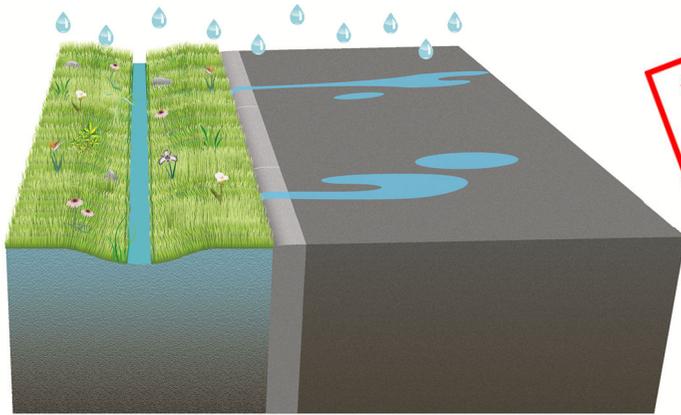
Exemple : en graves non traitées
(Indice de vide : 35%)

financement
AESN

Si la surface de
la tranchée est
perméable



Férin (59)



financement
AESN



Oignies (62)



Férin (59)



Douai (59)

LES REVÊTEMENTS PERMÉABLES



Dalles pavées



Dalles gazon



Pavés à joint élargis

financement
AESN

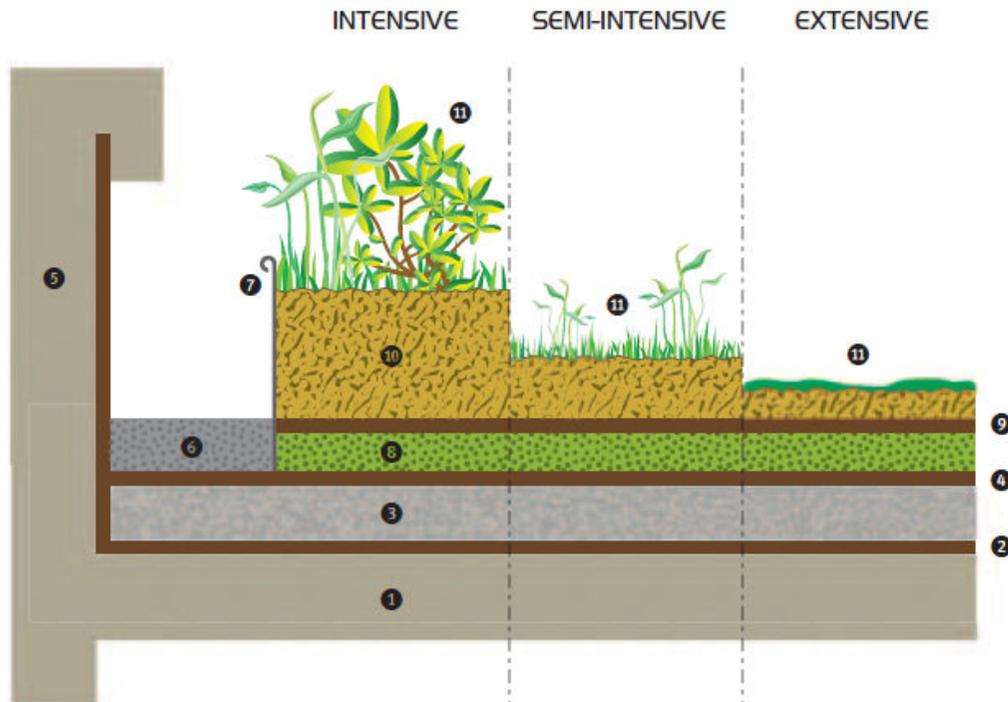
Si infiltration
sous le
revêtement



Béton de résine drainant

LA TOITURE VERTE

financement
AESN



- | | | | | | |
|---|-------------------|---|---|----|--|
| 1 | Élément porteur | 5 | Ouvrage émergent | 8 | Couche de drainage + stockage des eaux pluviales |
| 2 | Pare-vapeur | 6 | Zone stérile | 9 | Couche filtrante |
| 3 | Isolant thermique | 7 | Dispositif de séparation entre la zone stérile et la zone végétalisée | 10 | Substrat |
| 4 | Étanchéité | | | 11 | Végétation |



POCHECO - Forest-sur-Marque (59)



Musée Arkéos - Douai (59)

EXEMPLE DE COMBINAISON DE TECHNIQUES



Salle polyvalente - Erchin (59)

LA STRATÉGIE D'ANIMATION ADOPTA

QUELS FREINS ET QUELS LEVIERS ?

L'hétérogénéité des territoires : une réelle difficulté

- Des **organisations différentes** d'une collectivité à l'autre
- Un **cloisonnement des services** en lien avec le pluvial
- Des **niveaux** de connaissance et d'avancement **inégaux**
- Des **enjeux propres** à chaque collectivité

Les leviers d'action : s'appuyer sur un réseau

- animateurs Eau du territoire
- Les collectivités déjà sensibilisées
- Les acteurs aux compétences complémentaires



LES AXES STRATÉGIQUES DE L'ANIMATION

Identifier les territoires porteurs

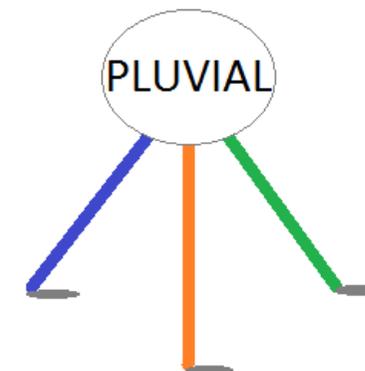
- Réaliser un **état des lieux** des démarches et procédures en cours
- S'appuyer sur des exemples comme **Crépy-en-Valois** ou **Hartennes-et-Taux**

Démarcher les collectivités et asseoir une relation de confiance

- Identifier les **thèmes et les individus fédérateurs**
- Interventions **sur site** pour répondre aux questions des décideurs

Former des animateurs relais : le « **trioptyque gagnant** »

- Une volonté politique forte
- Un animateur au sein de la collectivité
- Un animateur extérieur de type ADOPTA



LES CHIFFRES ET LES ACTIONS CONCRÈTES

Les chiffres clés de 2017

- Nombre de personnes ayant établi un contact avec l'ADOPTA : **28**
- Nombre total de personnes sensibilisées et formées à la gestion durable et intégrée des eaux pluviales : **115**
- Nombre de journées / demi-journées de formation : **5**

A venir en 2018

- Vidéos à l'usage des particuliers, vidéo du showroom ADOPTA
- Nouvelles fiches de cas
- Document liant Changement Climatique, Zéro-Phyto et Eaux Pluviales (partenariat avec l'URCPIE)
- Salons (Paraclet, IDDEBA)
- Nouvelles journées de sensibilisation / formation (Mardinale du CAUE de l'Aisne, Club Planif de la DDT de l'Oise, et d'autres)
- Conférence-débat sur la végétalisation du bâti en partenariat avec le CAUE de l'Oise
- Etc.

LES OUTILS À DISPOSITION



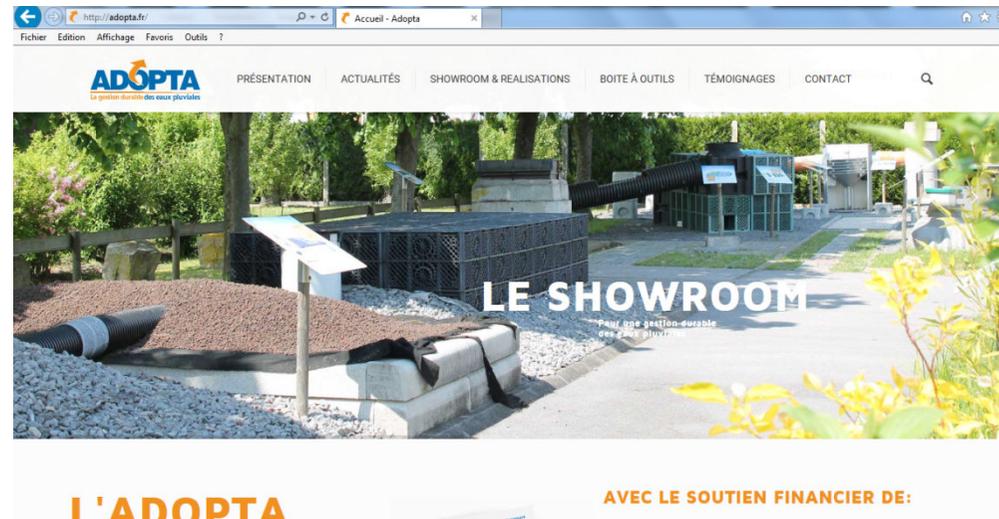
Un showroom



Des vidéos



Des publications (fiches techniques, fiches de cas, fiches de sensibilisation...)



L'ADOPTA

AVEC LE SOUTIEN FINANCIER DE:

Un site internet
www.adopta.fr

MERCI DE VOTRE ATTENTION

Elia DESMOT, chargée de mission territoire picard

Siège de l'ADOPTA :

685, rue Jean Perrin

Aile Languedoc - Entrée C

59500 DOUAI

Tél : 03.27.94.12.41

Mail : contact@adopta.fr

Antenne picarde :

Compiègne

Tél : 06.49.56.97.78

Mail : edesmot@adopta.fr

Site Internet : www.adopta.fr

Partenaires financiers de l'ADOPTA



UNION EUROPÉENNE
FEDER



Région
Hauts-de-France



Agence de l'eau

eau
seine
NORMANDIE

Établissement public de l'État



Établissement public du Ministère chargé
du développement durable

COMMISSION TERRITORIALE DES VALLÉES D'OISE

3/ ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

► URBANISME ET GESTION
INTÉGRÉE DES EAUX PLUVIALES
DDT de l'Oise / SAUE



**AMÉNAGEMENT DU
TERRITOIRE ET GESTION
DES EAUX PLUVIALES
POUR LES VALLÉES DE
L'OISE**

C O M I T E R - 2 9 M A R S 2 0 1 8

Une empreinte sur le territoire



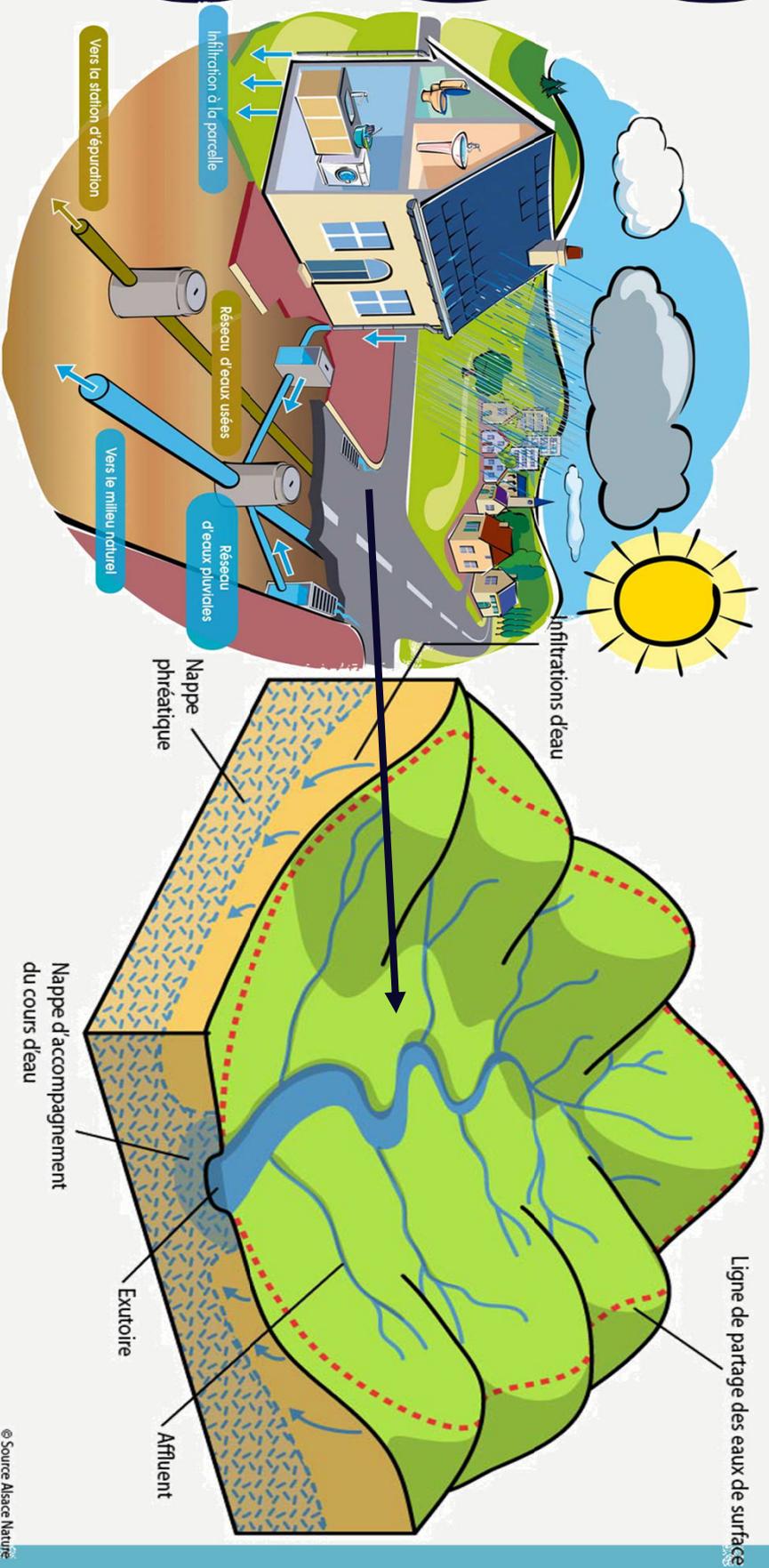
direction
départementale
des Territoires
de l'Oise

**SARAH LAHMADI ET THOMAS LORENC
SERVICE AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ENERGIE**

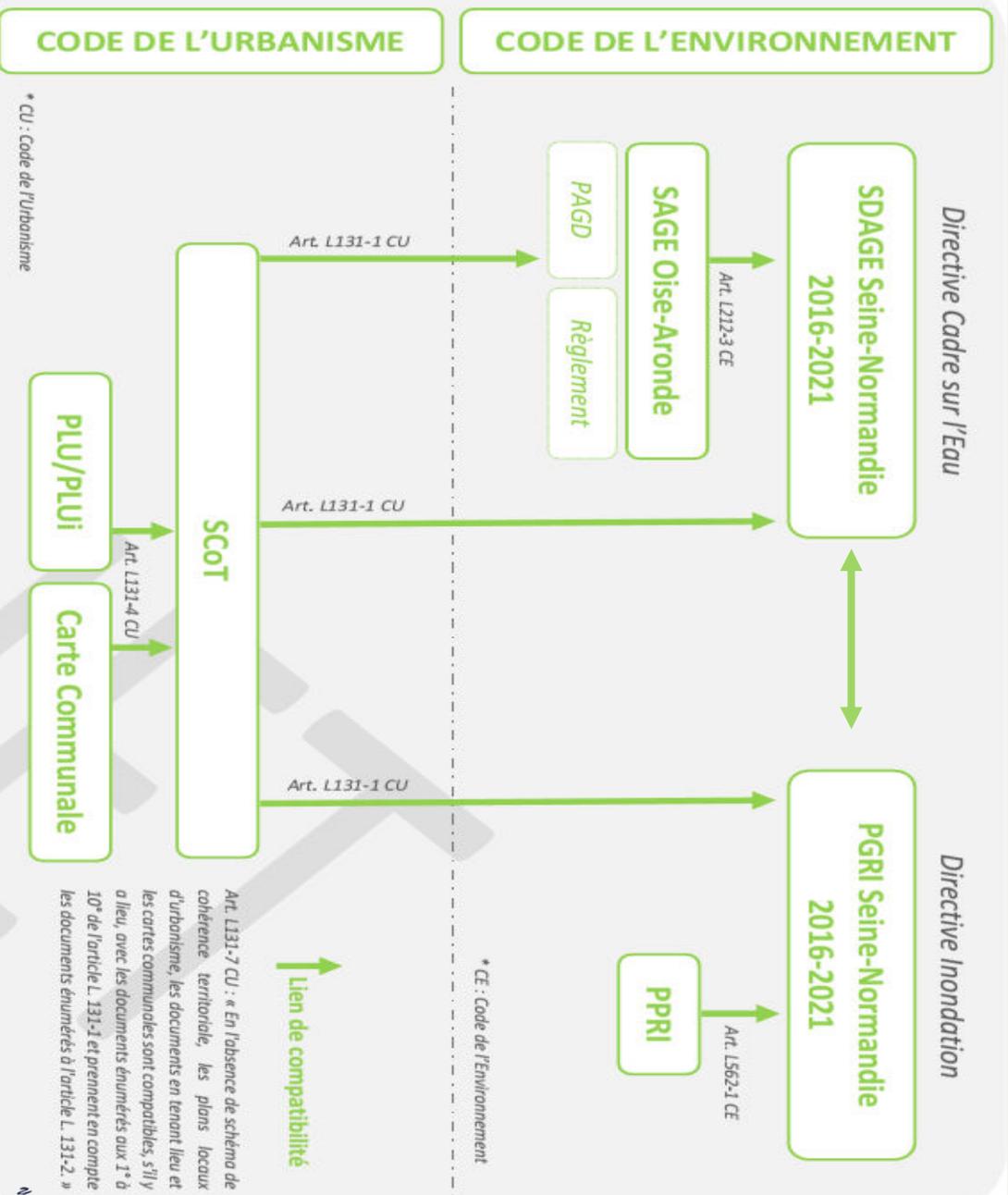


PRÉFET DE L'OISE

DE L'ÉCHELLE HYDROGRAPHIQUE À L'ÉCHELLE OPÉRATIONNELLE



LA GESTION DE L'EAU DANS L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE



* CU : Code de l'urbanisme

* CE : Code de l'environnement

Art. L131-7 CU : « En l'absence de schéma de cohérence territoriale, les plans locaux d'urbanisme, les documents en tenant lieu et les cartes communales sont compatibles, s'il y a lieu, avec les documents énumérés aux 1° à 10° de l'article L. 131-1 et prennent en compte les documents énumérés à l'article L. 131-2. »



LA GESTION DE L'EAU DANS L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE



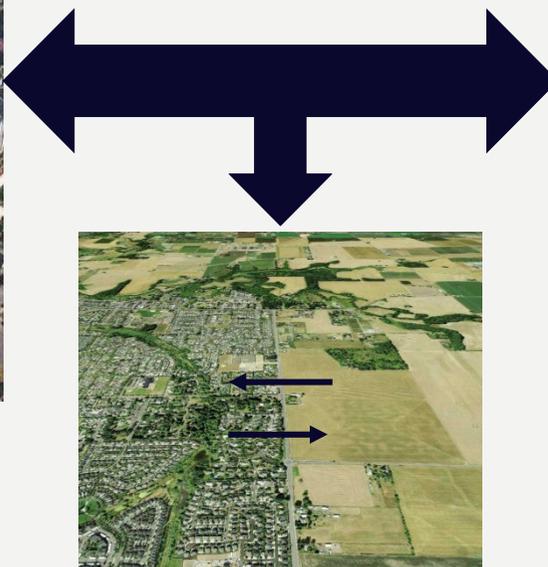
La croissance des zones urbanisées, avec l'*imperméabilisation* croissante des terres, entraîne une augmentation du ruissellement des pluies, aux risques conséquents : lessivage des sols, modification des écoulements, inondations, impacts sur la qualité des eaux.

ENJEUX DE LA GESTION DES EAUX PLUVIALES ENTRE LES ZONES URBAINES ET RURALES



Augmentation de l'imperméabilisation

- Transport de nombreux polluants sur les surfaces imperméabilisées
- Accentuation du ruissellement urbain



Pratique agricole et évolution du paysage

- Accentuation du ruissellement rural avec lessivage des sols provoquant des coulées de boue

Conséquences environnementales, humaines, matérielles, économiques, agronomiques, techniques

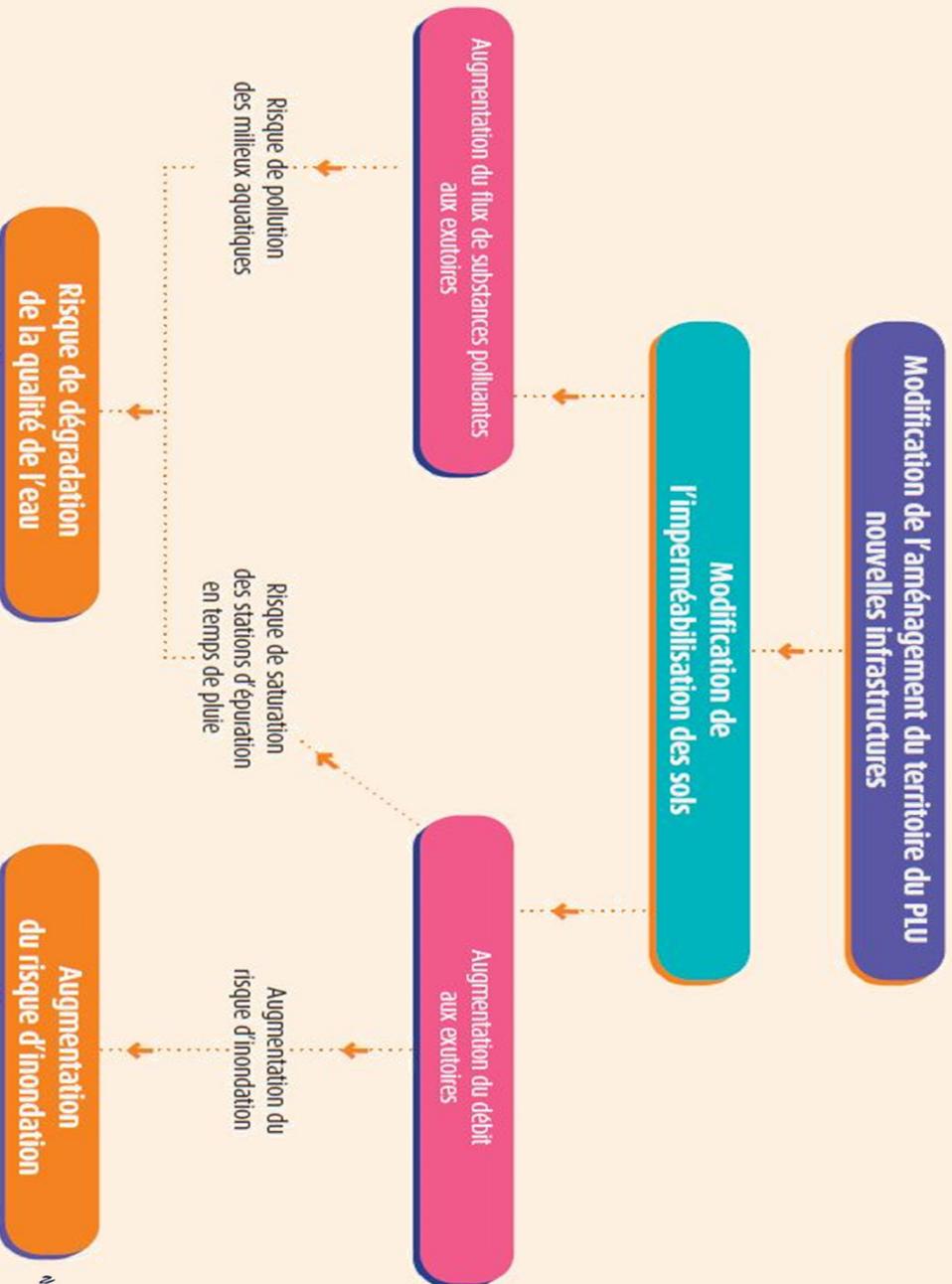


direction
départementale
des Territoires
de l'Oise

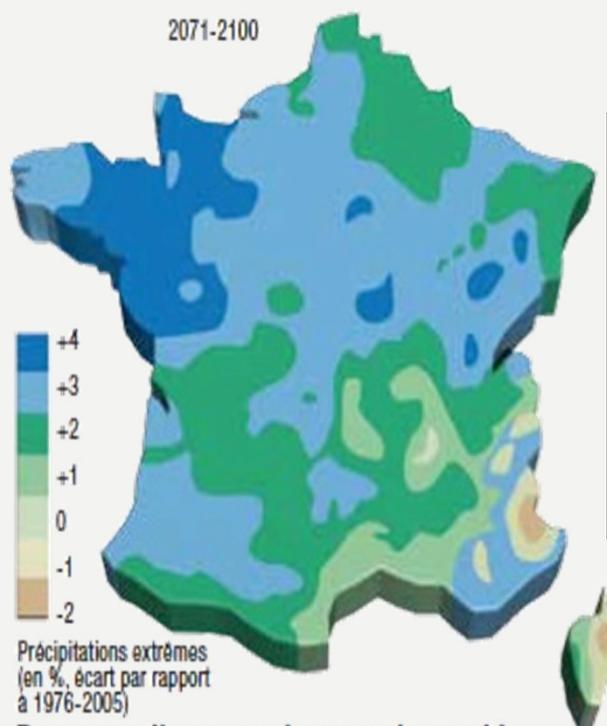


LA GESTION DE L'EAU DANS L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

schéma d'incidence d'une modification de l'occupation du sol sur la qualité de l'eau et sur le risque d'inondation

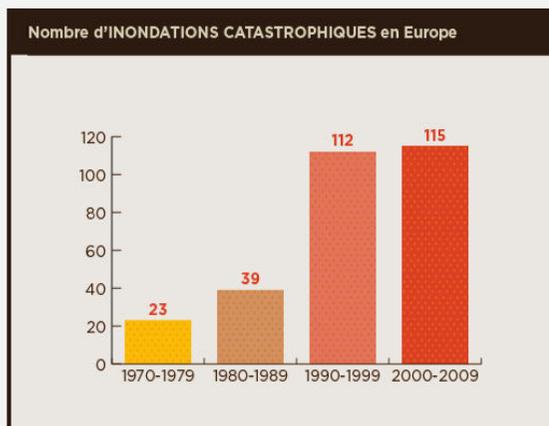


GESTION DES EAUX PLUVIALES ET RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE



Des murs d'eau remplaceront le crachin

La part des précipitations extrêmes va augmenter notamment dans les régions où ce phénomène météorologique est rare aujourd'hui.



Dans le Nord de la France, les prévisions du GIEC tendent vers des hivers plus humides et des étés plus secs, avec un risque croissant d'inondation en hiver. Les précipitations seront plus intenses sur de courtes durées. Ces prévisions doivent être croisées avec les facteurs anthropiques (occupation du sol)



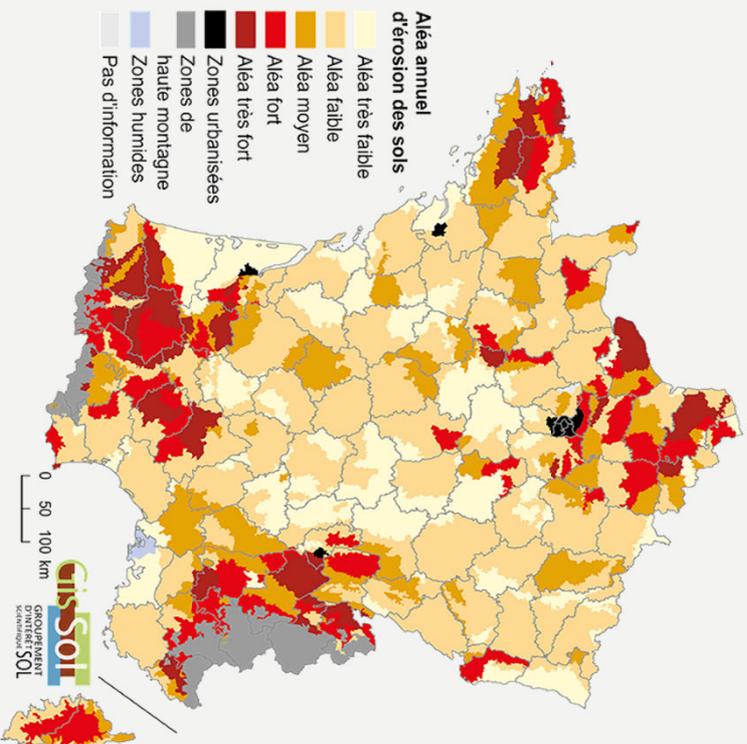
direction
départementale
des Territoires
de l'Oise



PRÉFET DE L'OISE

ENJEUX CROISÉS DES EAUX PLUVIALES ET DU SOL

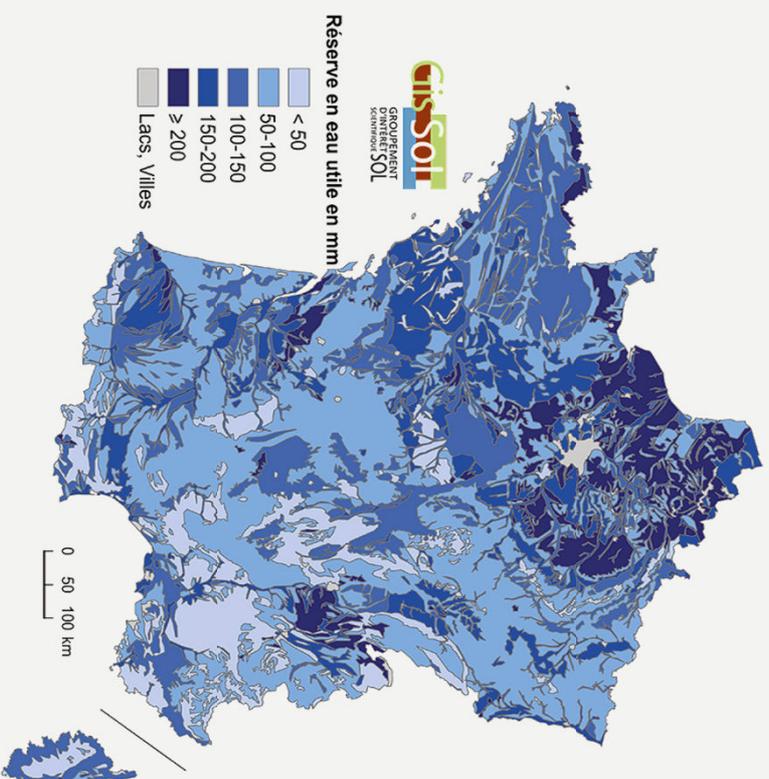
L'aléa d'érosion des sols par petite région agricole



Source : Gis Sol-Irma-SOeS, 2011.

Note : L'aléa d'érosion des sols par petite région agricole est estimé à l'aide du modèle Mesales (Modèle d'évaluation spatiale de l'aléa d'érosion des sols), développé par l'Irma. Il combine plusieurs caractéristiques du sol (sensibilité à la battance et à l'rodabilité), du terrain (type d'occupation du sol, pente) et climatiques (intensité et hauteur des précipitations). L'aléa est caractérisé par cinq classes représentant la probabilité qu'une érosion se produise.

Les réserves en eau utile de la France métropolitaine



Source : Irma, Base de données Géographique des Sols de France à 1/1 000 000, 1998.

VOLET RÉGLEMENTAIRE DE LA GESTION DES EAUX PLUVIALES

Article L.2224-10 du CGCT

Les communes ou leurs établissements publics de coopération délimitent, après enquête publique réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre Ier du code de l'environnement :

3° Les zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement ;

4° Les zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en tant que de besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement.

Approche quantitative / action préventive

Nécessitant une intervention à la source (lutte inondation et ruissellement)

Approche qualitative / action curative

Nécessitant une intervention sur le réseau de collecte et les infrastructure de traitement des eaux

Besoin d'un document cadre

Article L.151-24 du CU

Le règlement peut délimiter les zones mentionnées à [l'article L. 2224-10 du code général des collectivités territoriales](#) concernant l'assainissement et les eaux pluviales.



direction
départementale
des Territoires
de l'Oise



PRÉFET DE L'OISE

DU ZONAGE AU SCHÉMA DE GESTION DES EAUX PLUVIALES

Zonage eaux pluviales
ZEP



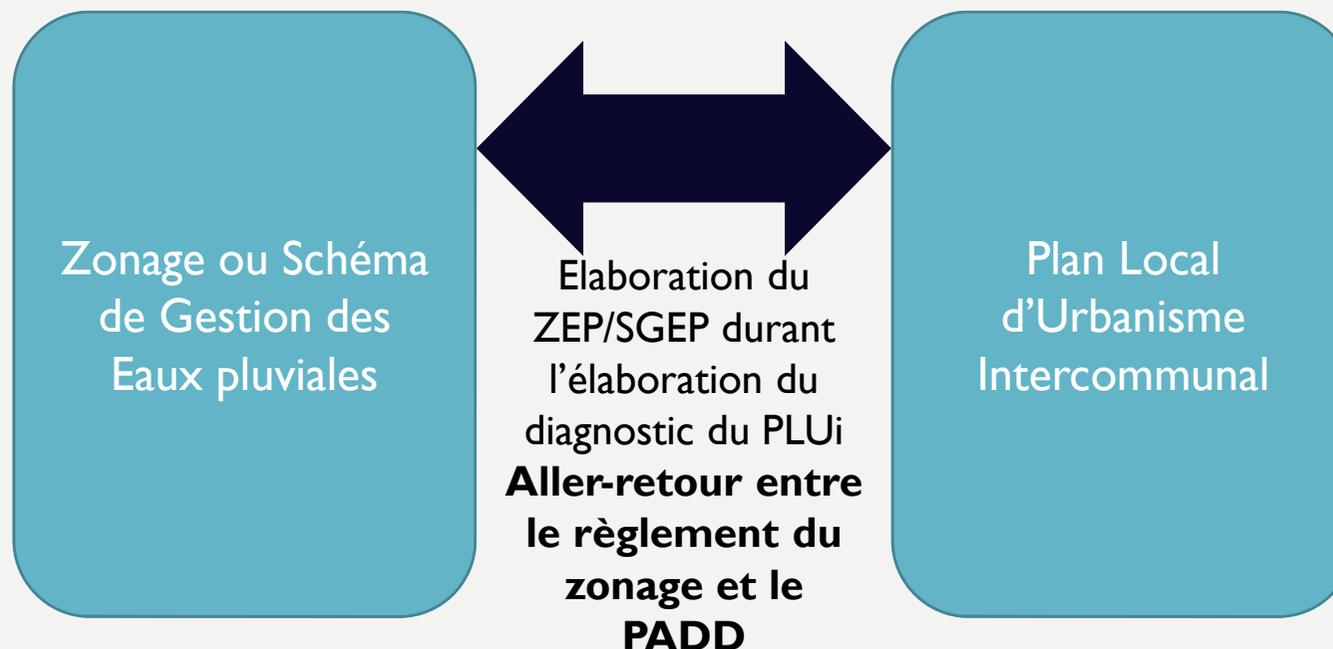
Schéma (Directeur) de
Gestion des Eaux
Pluviales SDGEP/SGEP

- Fixe des prescription sur des aspects quantitatifs et qualitatifs
- Permet d'adapter la gestion des eaux pluviales des nouveaux projets d'aménagement au contexte et aux enjeux locaux (capacité d'infiltration du sol)
- Permet de cartographier les zones d'expansion du ruissellement, afin de limiter l'urbanisation des zones à risques



Outil de planification du système de gestion des eaux pluviales. Les propositions d'aménagement sont dimensionnées en termes de débits et de volumes

L'INTÉGRATION AU DOCUMENT D'URBANISME DES EAUX PLUVIALES : UNE ÉTAPE À ENJEU

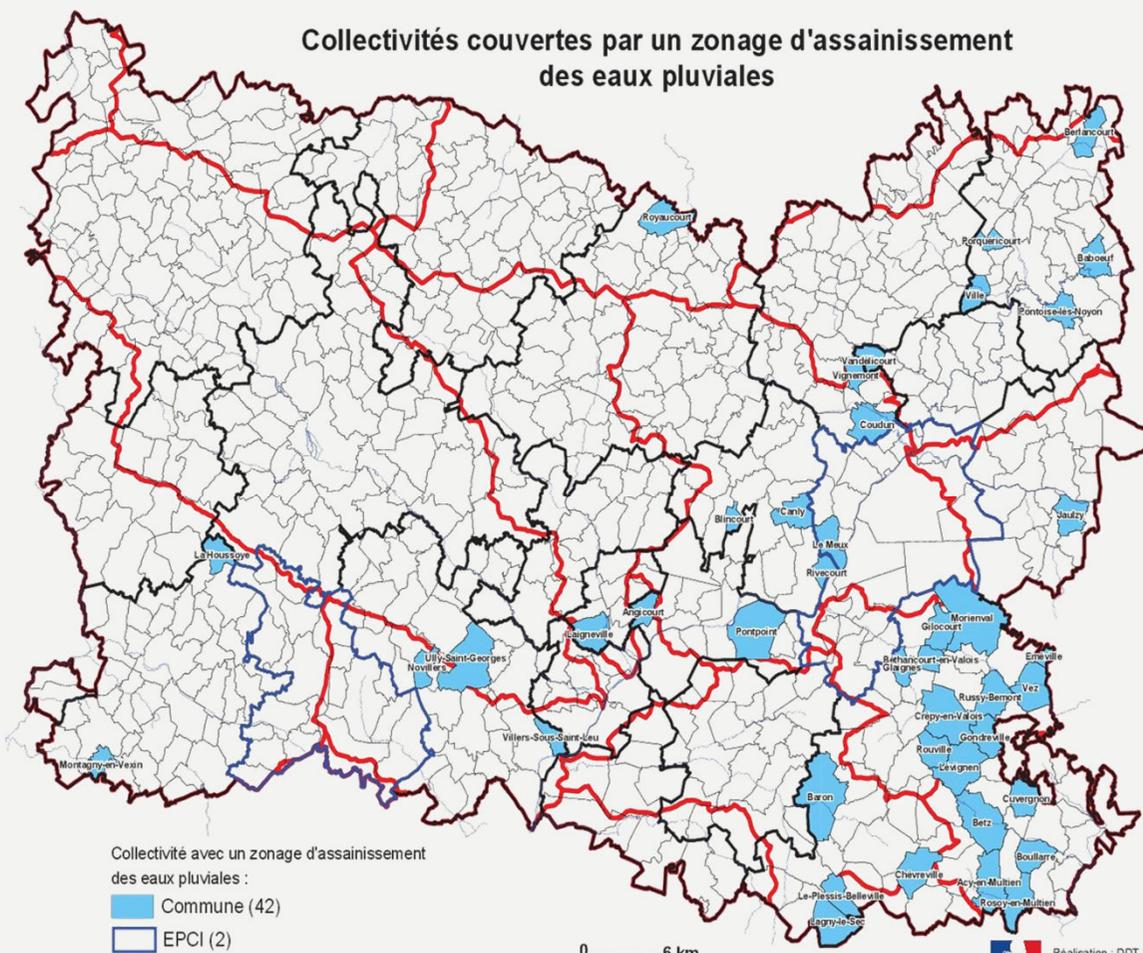


Les documents de zonage ou schéma et PLU-I gagneront à être réalisés simultanément, pour plus de transversalité entre gestion de l'eau et aménagement du territoire. Le zonage comme le schéma contribuent à « connaître pour agir » mais également à construire le projet de développement du territoire.

Soit, les conclusions du ZEP sont intégrés au règlement du PLUi et il devient alors partie intégrante du document d'urbanisme. Soit, Il figure en annexe du PLUi et le règlement du document d'urbanisme y faire expressément référence.

LA PRISE EN COMPTE DES EAUX PLUVIALES DANS L'OISE : ÉTAT DES LIEUX

Collectivités couvertes par un zonage d'assainissement des eaux pluviales



Collectivité avec un zonage d'assainissement des eaux pluviales :

- Commune (42)
- EPCI (2)

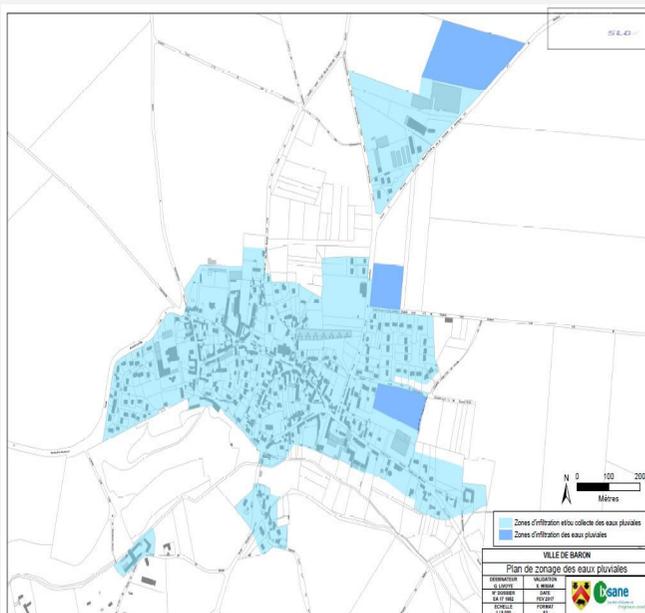


Aujourd'hui, seules 6 communes ont un zonage d'assainissement eaux pluviales annexé au document d'urbanisme

Réalisation : DDT 60 / SAUE/ POT
 Date : février 2018
 Sources : BD TOPO® - IGN 2015

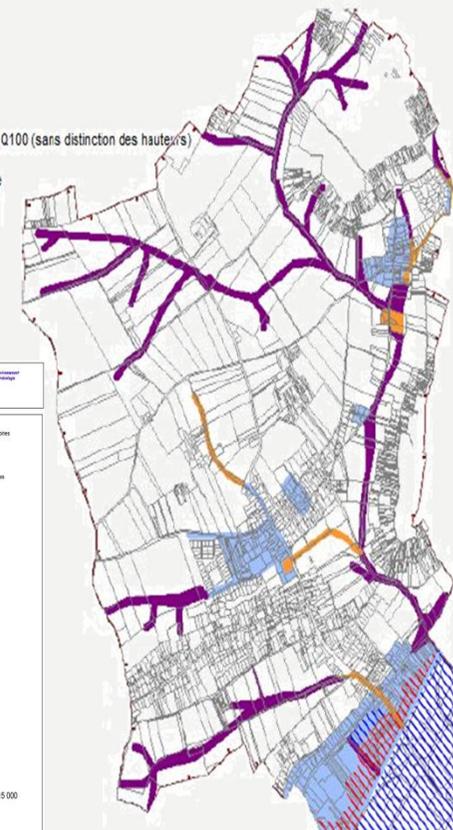
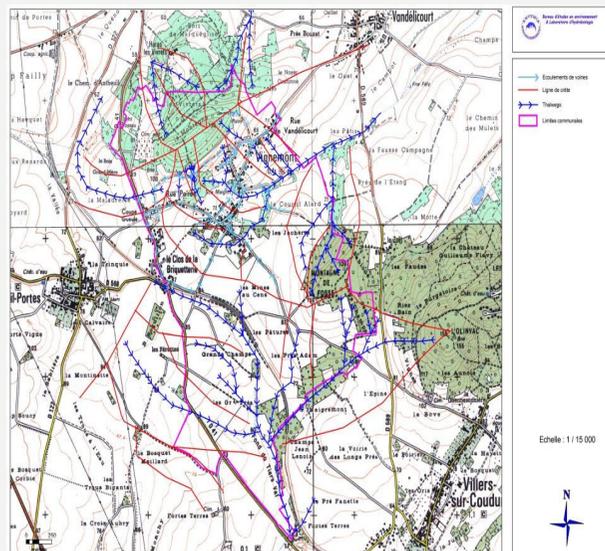


DEGRÉ DE PRÉCISION DES ZONAGES

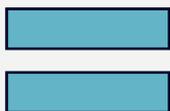


Légende Schéma 35 : Illustration du Zonage Aléa Inondation par ruissellement

- Limite communale
- Zone ZAI3
- Zone ZAI2
- Zone ZAI1
- PPRI (prescrit 2014) : à titre INDICATIF : zone d'alaé Q100 (sans distinction des hauteurs)
- PPRI (approuvé 1996) à titre INDICATIF : Zone rouge
- PPRI (approuvé 1996) à titre INDICATIF : Zone bleu



Des ZEP diversifiés n'offrant pas le même degré de précision des enjeux sur le territoire, influençant ainsi directement les prescriptions.



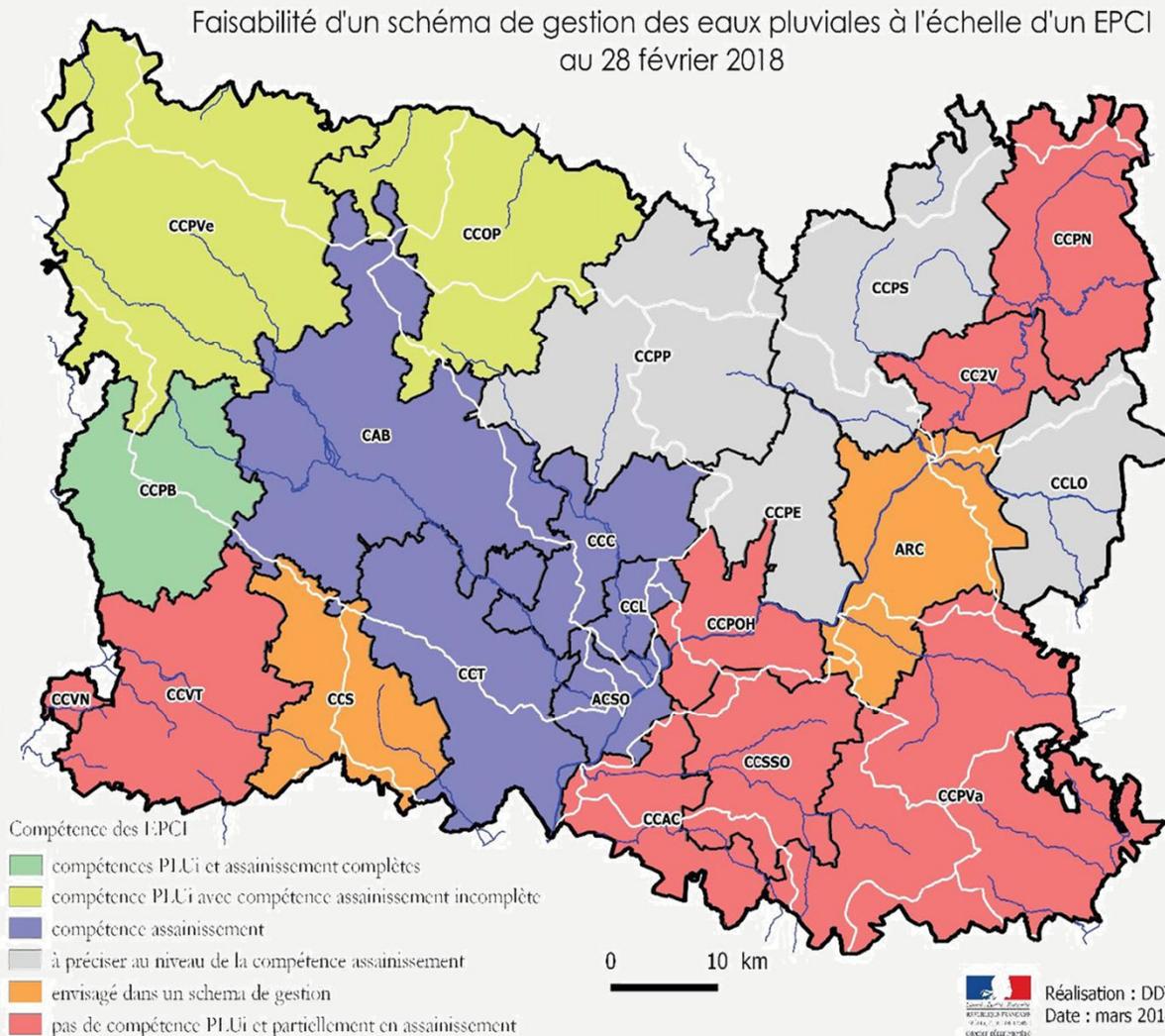
Cette problématique pose la question de l'accompagnement des territoires et la définition de critères d'études obligatoires.

QUI FAIT QUOI? LE PANORAMA DES COMPÉTENCES



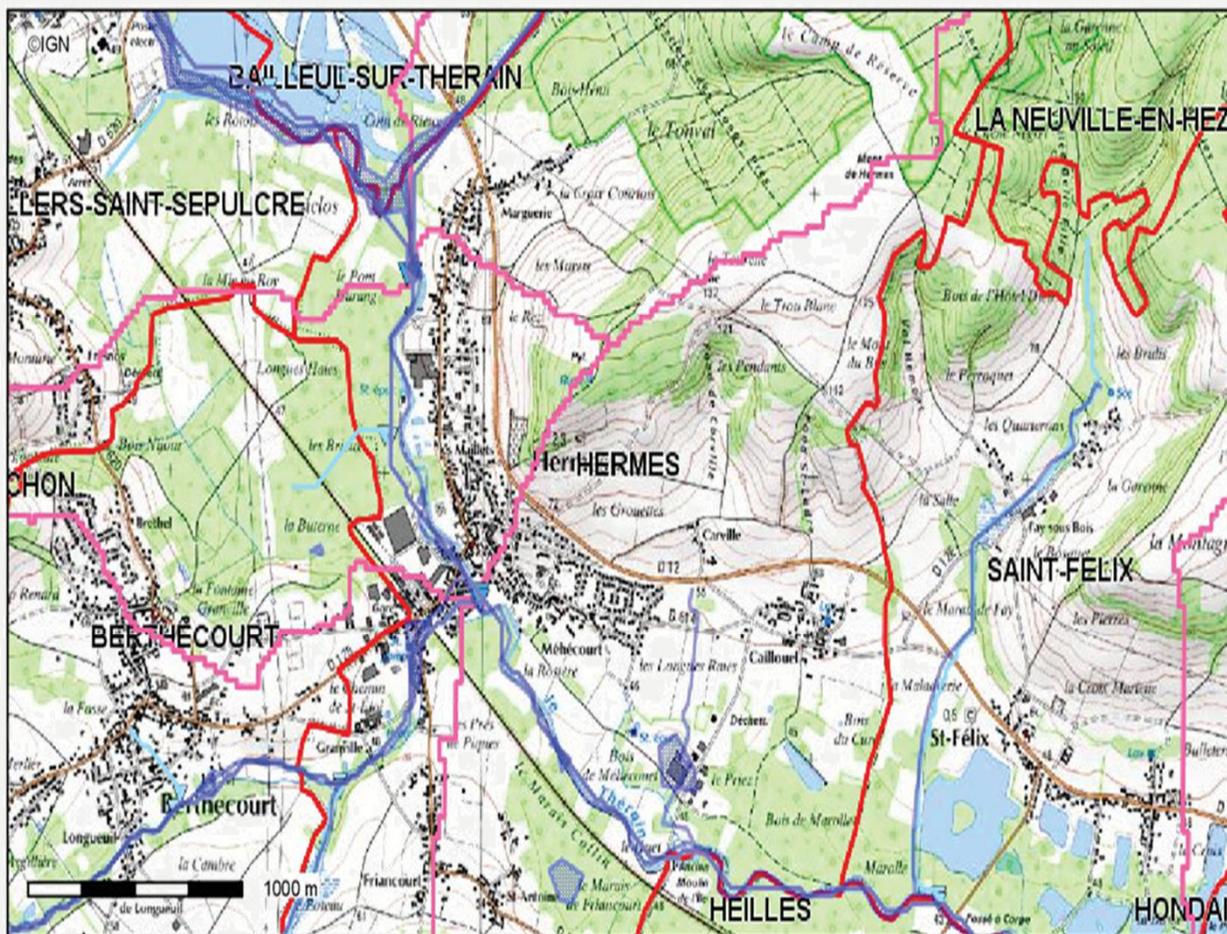
CROISEMENT DES COMPÉTENCES DES EPCI EN 2018

Faisabilité d'un schéma de gestion des eaux pluviales à l'échelle d'un EPCI
au 28 février 2018



1 EPCI ayant la compétence PLU et assainissement
-
5 EPCI ayant seulement la compétence assainissement
-
2 EPCI débutant un schéma de gestion des eaux pluviales

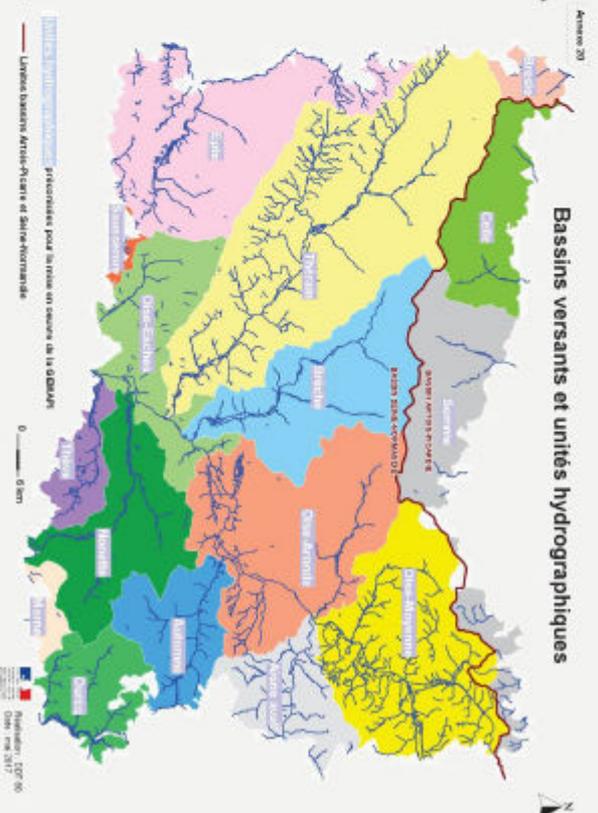
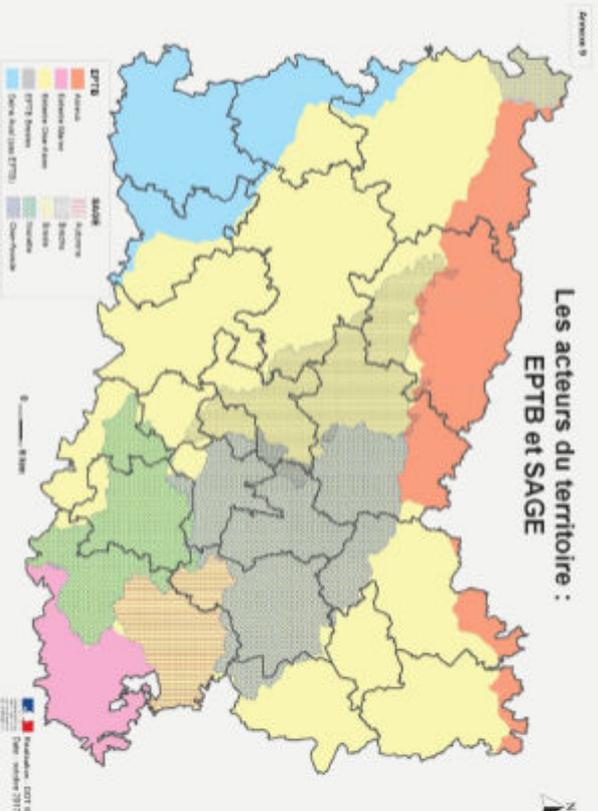
D'UNE ÉCHELLE COMMUNALE OU INTERCOMMUNALE À UNE ÉCHELLE HYDROGAPHIQUE



Conception : DDT 60
Date d'impression : 22-03-2018

-  Limites départementales
-  Cours d'eau
-  Zones de dépression
-  Réseau théorique (pour bassins de 12km²)
-  Réseau théorique (pour bassins de 2000pts de calc)
-  Point bas du bassin versant de 12 km²
-  Bassins versants de 12 km²
-  Point bas du bassin de 2000 points de calcul
-  Limites communales (zoom)

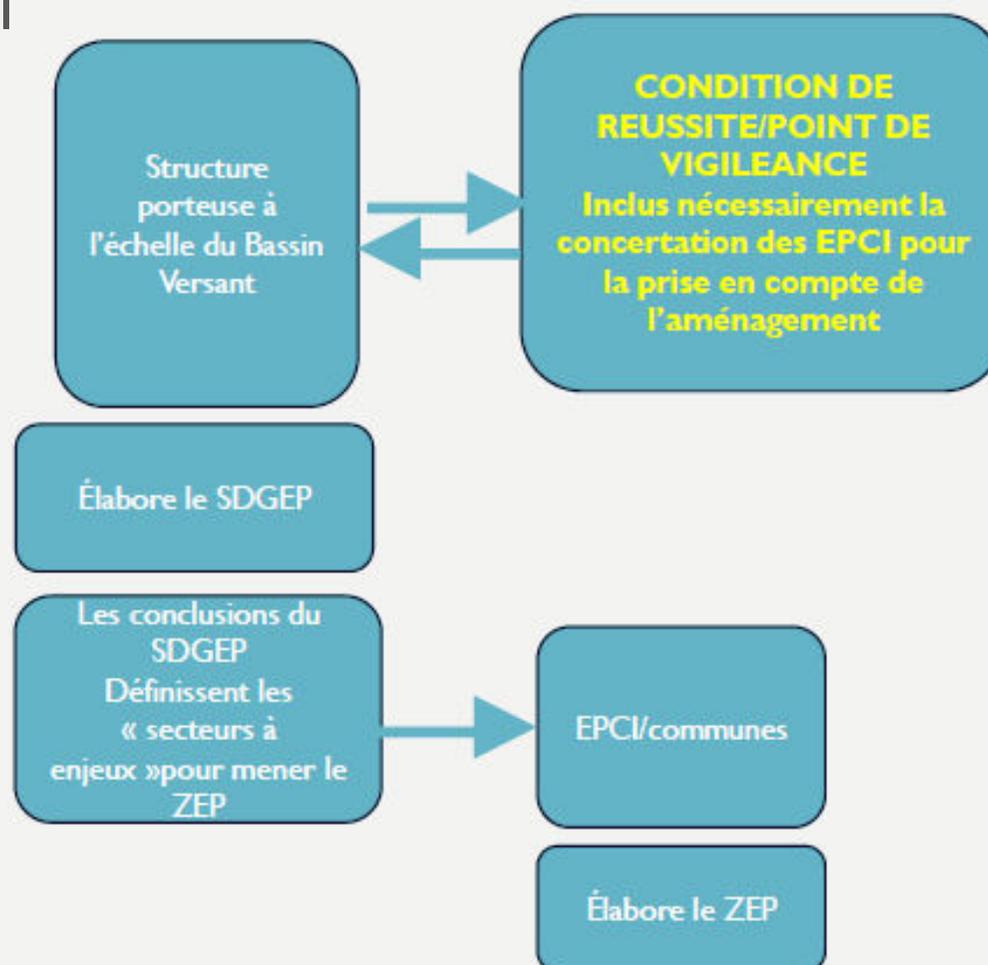
LES COMPETENCES DES AGTEURS DU TERRITOIRE



Gestion des eaux pluviales à une échelle hydrographique cohérente portée par les syndicats de bassins versants (EPTB, syndicats porteurs de SAGE)

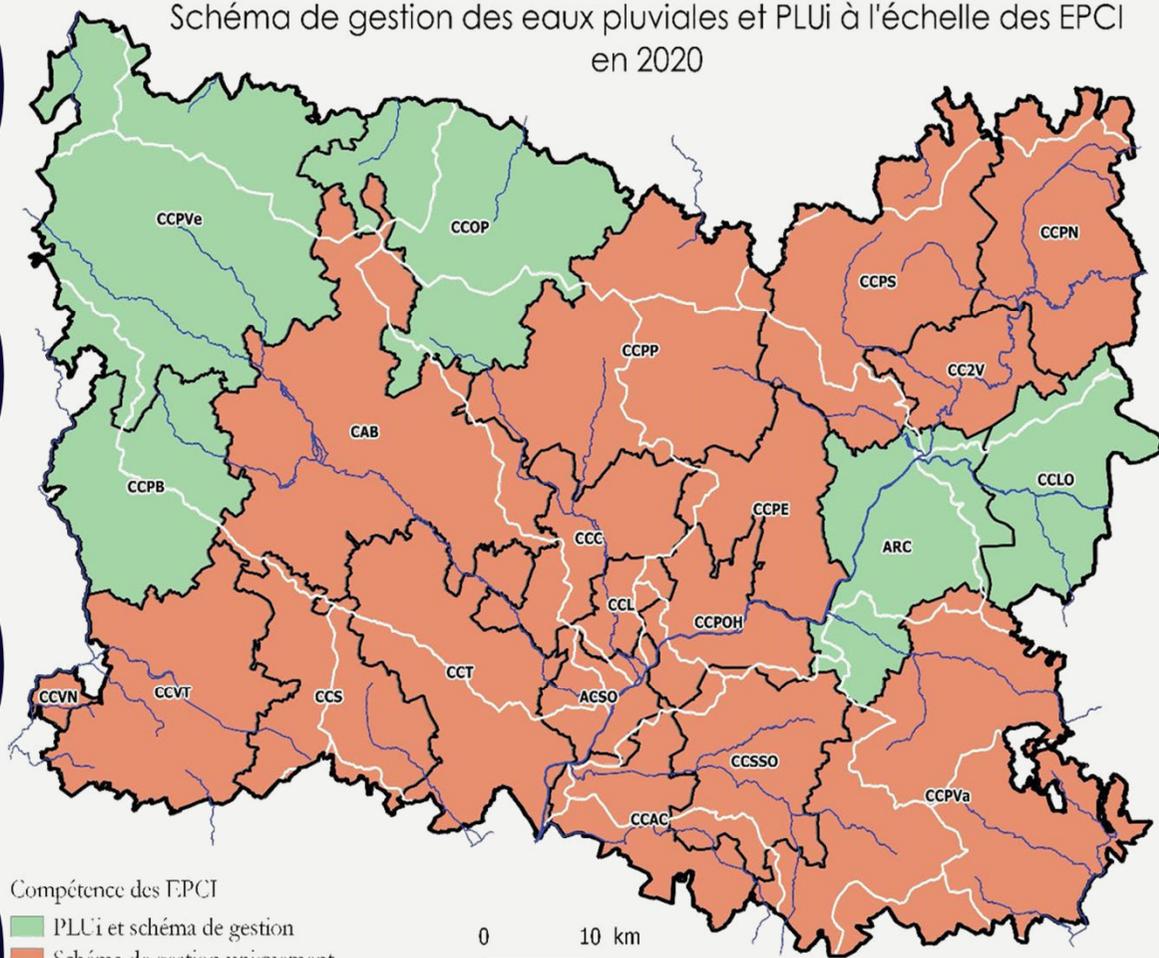
LA GESTION DES EAUX PLUVIALES DEMAIN SUR LE TERRITOIRE ISARIEN: UNE APPROCHE PAR SCENARIOS

SCENARIO I



PROJECTION ET CROISEMENT DES COMPÉTENCES DES EPCI EN 2020

Schéma de gestion des eaux pluviales et PLUi à l'échelle des EPCI en 2020



Compétence des EPCI
 ■ PLUi et schéma de gestion
 ■ Schéma de gestion uniquement

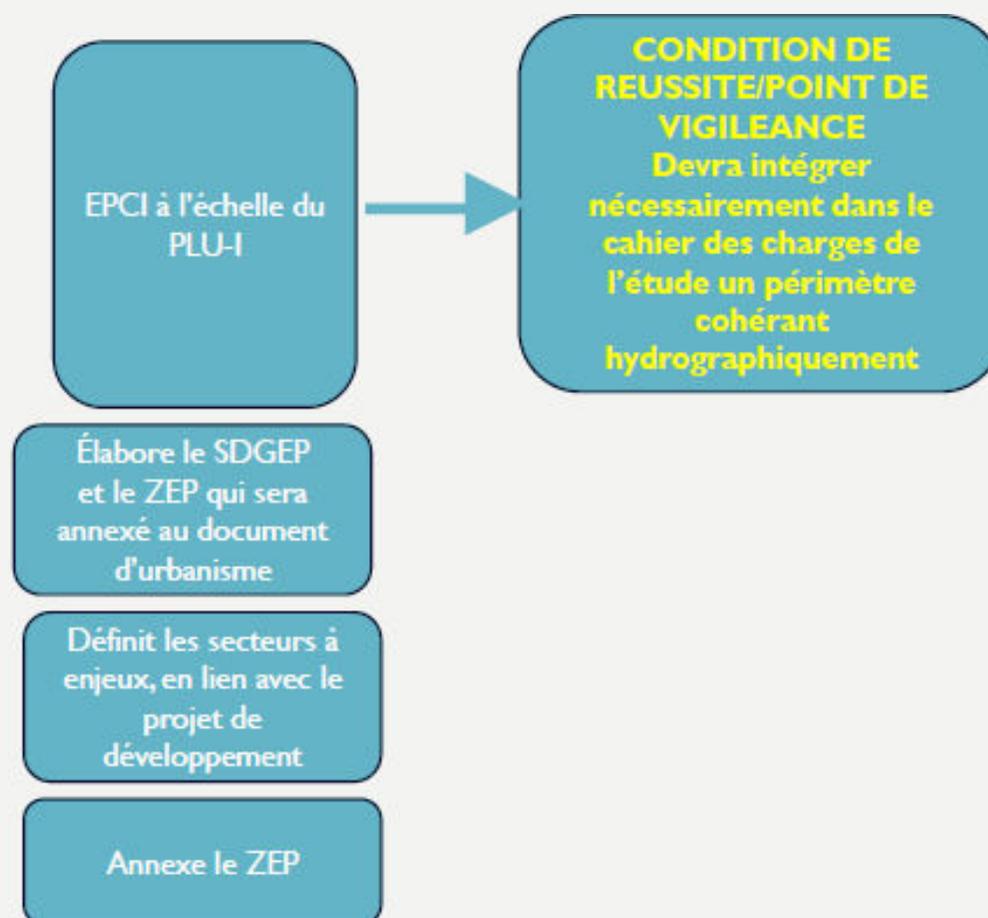


5 EPCI lancés dans un PLUi et ayant la compétence assainissement
 Les autres EPCI étant simplement intéressés par la compétence assainissement

Aujourd'hui, le portage d'un ZEP reste le plus cohérent à l'échelle d'un PLUi en ayant une vision élargie aux bassins versants

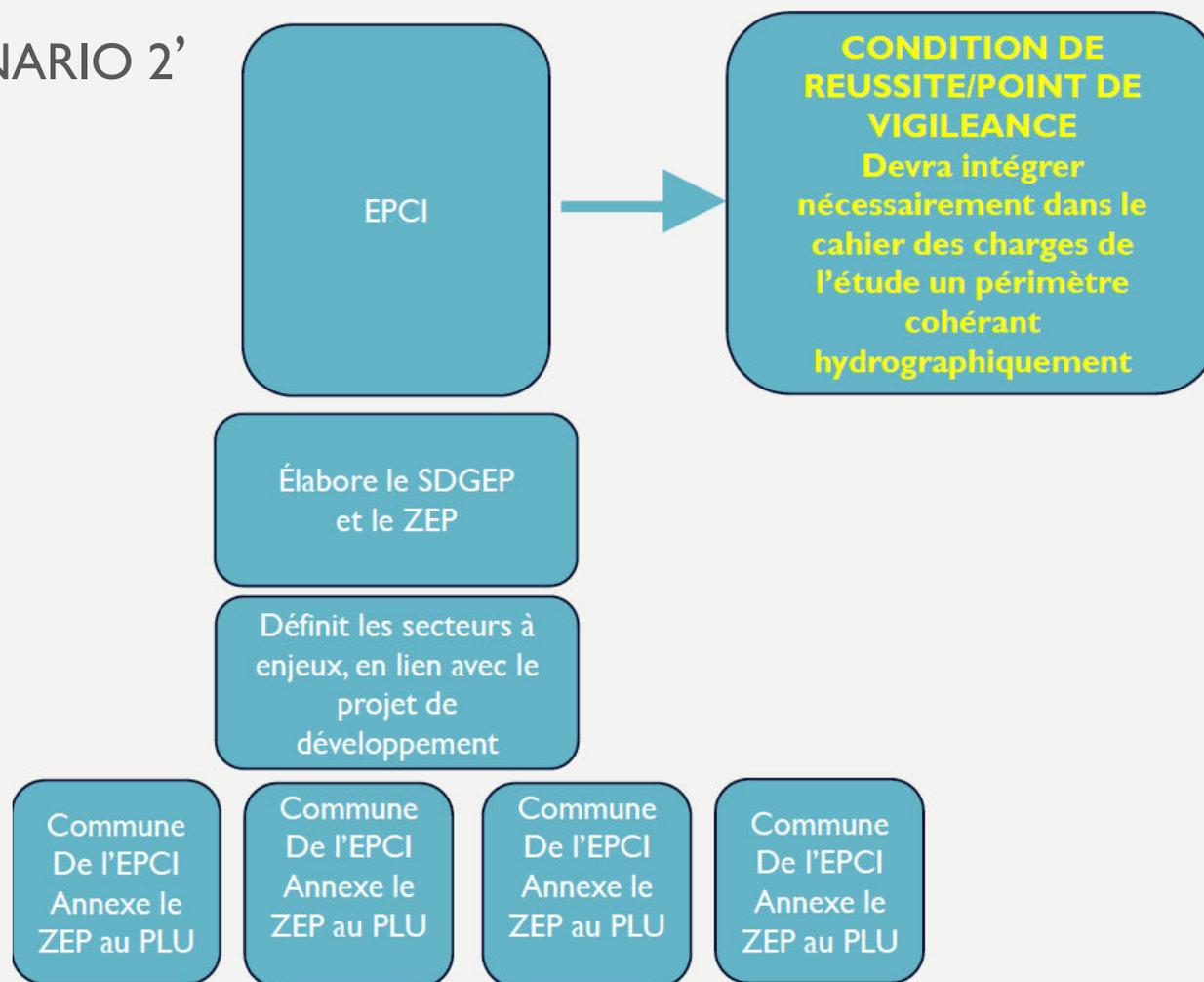
LA GESTION DES EAUX PLUVIALES DEMAIN SUR LE TERRITOIRE ISARIEN: UNE APPROCHE PAR SCENARIOS

SCENARIO 2

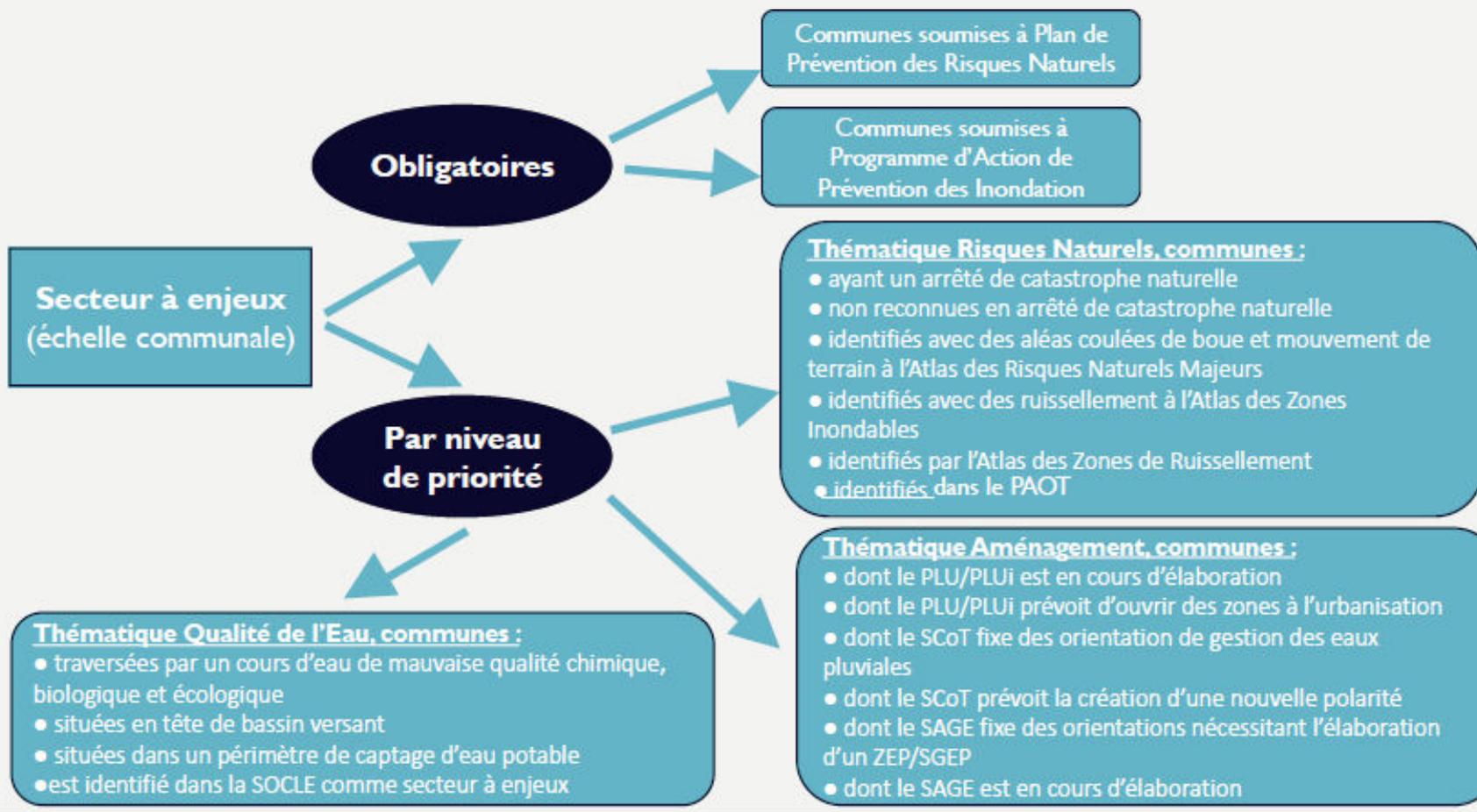


LA GESTION DES EAUX PLUVIALES DEMAIN SUR LE TERRITOIRE ISARIEN: UNE APPROCHE PAR SCENARIOS

SCENARIO 2'



INITIER DES SECTEURS À ENJEUX POUR FAIRE ÉMERGER DES RÉFLEXIONS TERRITORIALES



POUR CONCLURE

- **Prise de conscience des élus sur la gestion des eaux pluviales**
- **Portage collaboratif entre la DDT 60 et l'AESN de la thématique de gestion des eaux pluviales**
- **Financement « attractif » de l'AESN**



- **Études actuelles à l'échelle communale**
- **Gouvernance instable par rapport aux compétences des EPCI**
- **Gestion des eaux pluviales et aménagement du territoire peu croisés**
- **Aucun cadrage des études réalisées**



- **Privilégier les études à l'échelle des bassins et sous-bassins versants, sinon à l'échelle des PLUi**
- **Prioriser nos actions sur les secteurs à très fort enjeu**
- **Sensibiliser les techniciens, les élus et les aménageurs**
- **Définir un cadrage à la réalisation des études**



ACCOMPAGNEMENT DES TERRITOIRES, UNE PRIORITÉ POUR LA DDT 60

Le 17 mai 2018 aura lieu le
Club Planif' au **CAUE 60**
sur la thématique des
eaux pluviales

Plus d'information :

Internet : <http://www.oise.gouv.fr/Politiques-publiques/Amenagement-durable-du-territoire/Planification-territoriale-dans-l-Oise/Le-Club-Planif/Les-clubs-planif-2018>

Mail : thomas.lorenc@oise.gouv.fr



direction
départementale
des Territoires
de l'Oise

Une empreinte sur le territoire

Cohésion des territoires : renouvellement urbain, villes moyennes, mixité sociale, accueil des gens du voyage, ...
Transition écologique : performance énergétique, écoQuartiers, friches, aménagement et mobilité durable, ...
Sécurité : prévention des risques naturels, gestion de crise, sécurité et éducation routières, permis de conduire, ...
Nature : préservation des espaces naturels, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, forêt domaniale, biodiversité, ressources en eau, zones humides, ...
Habitat : politiques locales, offre de logement, lutte contre l'habitat indigne, amélioration de l'habitat, accessibilité, foncier, ...
Agriculture : renouvellement des générations, préservation des espaces agricoles, compétitivité des exploitations, performance environnementale, ...
Projets : conseil et appui territorial, PUI intercommunal, proximité, canal Seine Nord Europe, prospective, ...

Direction départementale des Territoires de l'Oise



eau
seine
NORMANDIE

COMMISSION TERRITORIALE DES VALLÉES D'OISE

3/ ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

► ORIENTATIONS DU 11^{ÈME}
PROGRAMME POUR LA GESTION
INTÉGRÉE DES EAUX PLUVIALES
Jean-Bosco POIRIER



ENSEMBLE
DONNONS
VIE À L'EAU

Agence de l'eau



Réduction des rejets urbains en temps de pluie



Le changement climatique et l'eau sur le bassin Seine-Normandie

BAISSE DES
PRÉCIPITATIONS
D'ENVIRON **12 %**
D'ICI 2100

AUGMENTATION
D'ENVIRON **2°C**
DE TEMPÉRATURE
DES EAUX DE SURFACE
D'ICI 2100

BAISSE DES
DÉBITS
DE **10 À 30 %**
D'ICI 2070-2100

AUGMENTATION DE
L'ÉVAPOTRANSPIRATION
DE L'ORDRE DE **16 %**
À L'HORIZON 2050
ET DE **23 %** D'ICI 2100

BAISSE DE LA RECHARGE DES NAPPES
D'ENVIRON **16 %** EN 2050
ET D'ENVIRON **30 %** D'ICI 2100

AUGMENTATION DES
SÈCHERESSES EXCEPTIONNELLES
ET DES **FORTES PLUIES**
(EN INTENSITÉ ET FRÉQUENCE)

Réduire les rejets polluants urbains par temps de pluie

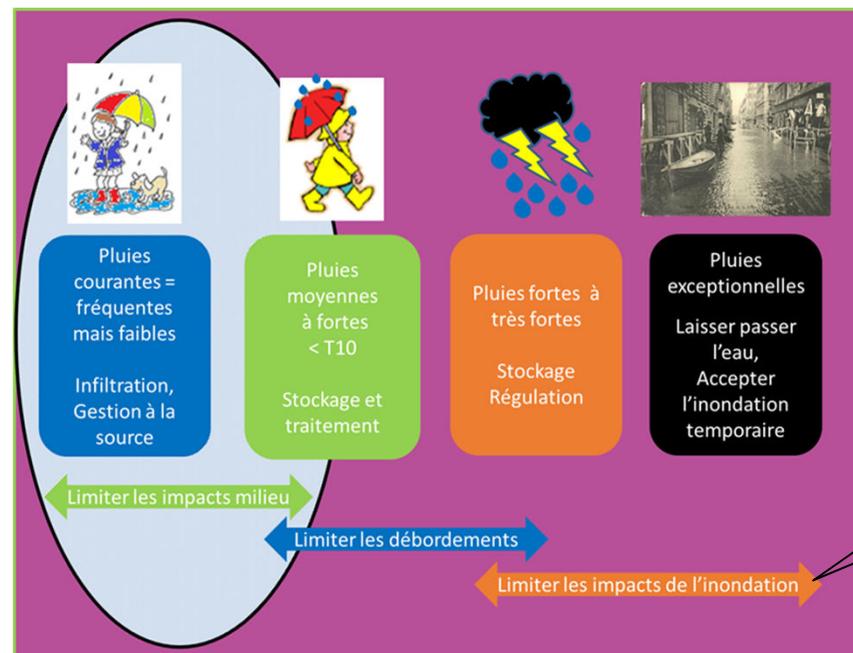


Actions aidées

Les études, les travaux et l'animation visant :

- ✓ la réduction des volumes d'eaux de ruissellement collectés ;
- ✓ la maîtrise des pollutions dès l'origine du ruissellement ;
- ✓ la dépollution si rendue nécessaire.

Des solutions différenciées selon le type de pluie et l'occupation des sols (cf. Défi 2 : Maîtrise du ruissellement et de l'érosion en zone rurale) :



cf. Défi 8 :
prévention contre
les inondations



Réduire les rejets polluants urbains par temps de pluie

Actions aidées – Volet études



✓ Les études générales d'assainissement à 80 % :

- SDA, SDGEP, zonage d'assainissement selon l'article L224-10 du CGCT intégrant les 4 volets, PADD du PLU, ...

✓ Les études spécifiques à 50 % :

- études d'orientation, études préalables d'aide à la décision de travaux (topographique, géotechnique), maîtrise d'œuvre conception,...

✓ Les études de réalisation au taux des travaux :

- études d'exécution relatives aux missions de maîtrise d'œuvre.

Réduire les rejets polluants urbains par temps de pluie



Actions aidées – Volet travaux

- ✓ Réduction à la source des volumes d'eaux de ruissellement en zone urbaine en favorisant la **désimperméabilisation et la gestion des pluies courantes à ciel ouvert** ;

- Toiture végétalisée ;
- Noue, chaussée et parking perméables, tranchée drainante, etc...

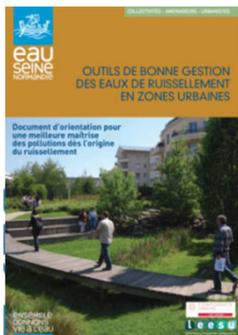
- ✓ Maîtrise des pollutions dès l'origine du ruissellement (dépollution) :

- Travaux de traitement ;
- Stockage-restitution des effluents vers un ouvrage d'épuration ;
- Recueil et d'élimination des déchets flottants.

- ✓ L'autosurveillance du système de collecte :

- équipements métrologiques et GC associés

Guide : « Outils de bonne gestion des eaux de ruissellement en zone urbaine »





eau
seine
NORMANDIE

Réduire les rejets polluants urbains par temps de pluie

Actions aidées – Volet travaux



Changements pour la gestion à la source des eaux pluviales :

✓ Modalités simplifiées et plus incitatives :

- Condition d'éligibilité (dimensionnement) : **pluie de période de retour maximale de 20 ans**, au lieu de 10 ans aujourd'hui.
- Prix plafond à **100 €/m² éligible** (au lieu de 30 €/m²) pour les toitures végétalisées ou les projets ambitieux (désimperméabilisation > 80 %, avec végétalisation);
- Prix plafond à **30 €/m² éligible** (au lieu de 18 €/m²) dans les autres cas;
- **Taux 80 %**, au lieu de 70 % au 10^{ème} programme;
- Critère d'éligibilité (hauteur de substrat des toitures végétalisées)



✓ Réflexion sur l'élargissement des territoires éligibles aux zones AU

ENSEMBLE
DONNONS
VIE à L'eau

Agence de l'eau

Réduire les rejets polluants urbains par temps de pluie



Modalités d'aide en résumé :

| Nature des travaux | Taux d'aide (S= subvention A = avance) |
|---|--|
| Etudes spécifiques | S 50% |
| Réduction à la source des écoulements de temps de pluie en zones urbaines – Collectivités | Modifs /10 ^{ème} Prog. S 80% |
| Dépollution des rejets urbains par temps de pluie – Collectivités et Auto surveillance | S 40% + A 20% |
| Animation | Idem 10 ^{ème} Prog. S 50 % |



eau
seine
NORMANDIE



Merci de votre attention

www.eau-seine-normandie.fr



Le changement climatique et l'eau sur le bassin Seine-Normandie

BAISSE DES
PRÉCIPITATIONS
D'ENVIRON **12 %**
D'ICI 2100

AUGMENTATION
D'ENVIRON **2°C**
DE TEMPÉRATURE
DES EAUX DE SURFACE
D'ICI 2100

BAISSE DES
DÉBITS
DE **10 À 30 %**
D'ICI 2070-2100

AUGMENTATION DE
L'ÉVAPOTRANSPIRATION
DE L'ORDRE DE **16 %**
À L'HORIZON 2050
ET DE **23 %** D'ICI 2100

BAISSE DE LA RECHARGE DES NAPPES
D'ENVIRON **16 %** EN 2050
ET D'ENVIRON **30 %** D'ICI 2100

AUGMENTATION DES
SÈCHERESSES EXCEPTIONNELLES
ET DES **FORTES PLUIES**
(EN INTENSITÉ ET FRÉQUENCE)

COMMISSION TERRITORIALE DES VALLÉES D'OISE

3/ ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

► ACTUALITÉS DES PARTENARIATS Mélissa MAGOUTIER



Appels à initiatives 2017



► **AESN - Éducation au changement climatique : « EAU Hé ! CLIMAT - ateliers participatifs (co production de savoirs eau & climat)**

- 17 projets retenus dont **4 projets lauréats en Vallées d'Oise** (Porteurs : CCI de l'Oise, SMOA, URCPIC de Picardie)

► **AESN - Gestion durable des eaux de pluie**

- 7 projets Lauréats sur 16 dossiers reçus.

Le changement climatique et l'eau sur le bassin Seine-Normandie

BAISSE DES PRÉCIPITATIONS D'ENVIRON **12 %** D'ICI 2100

AUGMENTATION D'ENVIRON **2°C** DE TEMPÉRATURE DES EAUX DE SURFACE D'ICI 2100

BAISSE DES DÉBITS DE **10 À 30 %** D'ICI 2070-2100

AUGMENTATION DE L'ÉVAPOTRANSPIRATION DE L'ORDRE DE **16 %** À L'HORIZON 2050 ET DE **23 %** D'ICI 2100

BAISSE DE LA RECHARGE DES NAPPES D'ENVIRON **16 %** EN 2050 ET D'ENVIRON **30 %** D'ICI 2100

AUGMENTATION DES **SÈCHERESSES EXCEPTIONNELLES** ET DES **FORTES PLUIES** (EN INTENSITÉ ET FRÉQUENCE)

Appels à initiatives 2018 et démarches en Vallées d'Oise



► AESN - Adapter son entreprise au changement climatique

- Gestion à la source des eaux pluviales en privilégiant les solutions fondées sur la nature, « re-use » et technologies économes en eau, réduction/substitution/suppression des micropolluants, recyclage et valorisation matières d'effluents technologies propres, suppression de l'usage des produits, etc.



► AESN/DTVO – Développement d'un réseau « eau et adaptation au changement climatique » (Région, services de l'Etat, ADEME, AEAP, CERDD, CAUE, animateurs, etc...)

Le changement climatique et l'eau sur le bassin Seine-Normandie

BAISSE DES PRÉCIPITATIONS D'ENVIRON 12 % D'ICI 2100

AUGMENTATION D'ENVIRON 2°C DE TEMPÉRATURE DES EAUX DE SURFACE D'ICI 2100

BAISSE DES DÉBITS DE 10 À 30 % D'ICI 2070-2100

AUGMENTATION DE L'ÉVAPOTRANSPIRATION DE L'ORDRE DE 16 % À L'HORIZON 2050 ET DE 23 % D'ICI 2100

BAISSE DE LA RECHARGE DES NAPPES D'ENVIRON 16 % EN 2050 ET D'ENVIRON 30 % D'ICI 2100

AUGMENTATION DES SÈCHERESSES EXCEPTIONNELLES ET DES FORTES PLUIES (EN INTENSITÉ ET FRÉQUENCE)



Merci de votre attention

www.eau-seine-normandie.fr



Le changement climatique et l'eau sur le bassin Seine-Normandie

BAISSE DES PRÉCIPITATIONS D'ENVIRON **12 %** D'ICI 2100

AUGMENTATION D'ENVIRON **2°C** DE TEMPÉRATURE DES EAUX DE SURFACE D'ICI 2100

BAISSE DES DÉBITS DE **10** À **30 %** D'ICI 2070-2100

AUGMENTATION DE L'ÉVAPOTRANSPIRATION DE L'ORDRE DE **16 %** À L'HORIZON 2050 ET DE **23 %** D'ICI 2100

BAISSE DE LA RECHARGE DES NAPPES D'ENVIRON **16 %** EN **2050** ET D'ENVIRON **30 %** D'ICI **2100**

AUGMENTATION DES **SÈCHERESSES EXCEPTIONNELLES** ET DES **FORTES PLUIES** (EN INTENSITÉ ET FRÉQUENCE)



eau
seine
NORMANDIE

COMMISSION TERRITORIALE DES VALLÉES D'OISE



CONCLUSIONS





eau
seine
NORMANDIE

COMMISSION TERRITORIALE DES VALLÉES D'OISE

FILM

« Restauration de la TRYE »



ENSEMBLE
DONNONS
VIE à L'eau

Agence de l'eau



eau
seine
NORMANDIE

MERCI DE VOTRE ATTENTION



ENSEMBLE
DONNONS
VIE À L'EAU
Agence de l'eau

www.eau-seine-normandie.fr

